



## Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 15 DECEMBRE 2014 – DE 19H30 A 23H00  
**A l'Hôtel-de-Ville de Bulle**

### Présidence

Monsieur Serge CASTELLA (PS), Président  
Madame Johanna GAPANY (PLR), Vice-Présidente

### Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC), Scrutateur  
Monsieur Clovis DEMIERRE (PLR), Scrutateur  
Monsieur François DUCREST (PS), Scrutateur  
Madame Carole FRITSCHI (PS), Scrutatrice  
Monsieur Christophe MONNEY (UDC/UDF), Scrutateur

### Présents

Mesdames, Messieurs  
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Christian CHASSOT (PLR) – Philippe DEFFERRARD (PVL) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Eric GOBET (PLR) – Line GRANDJEAN (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Alain JAQUET (UDC/UDF) – Sébastien LAUPER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LUCHINGER (PDC) – Pierre-Yves LUETHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC) – Sylvie MILLASSON (PS) – Florence MINNIG (PLR) – Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Isabelle NICOLET PASCHOUD (PS) – Vittorio PAMBIANCHI (UDC/UDF) – Baptiste PASQUIER (PDC/PVL) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD-GAILLARD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC/UDF) – Théo SAVARY (PS) – Christine SUGNAUX (PDC) – Pauline VARGA (PS) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

### Excusés

Madame, Messieurs  
Patric DAVET (PDC) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Martine REYMOND (PDC)

### Total

**50 membres ont été convoqués, 47 sont présents, 3 sont excusés.  
La majorité absolue est de 24**

### Conseil communal

Mesdames et Messieurs  
Yves MENOUD Syndic – Josiane ROMANENS Vice-Syndique – Raoul GIRARD – Yves GRANDJEAN – Sylvie MAGNE – Pierre PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER  
David SEYDOUX – Yves SUDAN

### Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

### Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

### Huissier

Monsieur Jean-Claude TISSOT, Police locale

Monsieur le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

*J'ai l'honneur d'ouvrir cette dernière séance du Conseil général de l'année 2014 et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, ainsi que vous toutes et tous, chères et chers collègues du Conseil général.*

*Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail remarquable qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.*

*Je souhaite la bienvenue à Madame Eloïse Demierre du Groupe PS, nouvellement élue au sein du Conseil général, en remplacement de Madame Emilie Colliard, démissionnaire.*

*Depuis la dernière séance, des membres de notre assemblée ont perdu des êtres chers ; je leur présente toute ma sympathie.*

*Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 27 novembre 2014, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.*

*Je rappelle que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général ; les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

*Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillères et Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages et projets de règlements, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.*

*Pour conclure, je prie les Conseillères et Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une question, une proposition, un postulat ou une résolution, de bien vouloir le faire par écrit et le remettre au Bureau.*

*Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney, Adjoint du Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal. »*

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

**47 membres sont présents**

**3 membres sont excusés**

**majorité : 24**

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer.

\* \* \* \*

## **ORDRE DU JOUR**

Selon convocation publiée le 5 décembre 2014 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacune et chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre les délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 17 novembre 2014.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillères et Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Monsieur le Président considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Toutefois, Monsieur le Président informe que, suite à la démission collective et avec effet immédiat, le 12 novembre 2014, de l'ensemble des membres de la Commission d'aménagement, Monsieur le Préfet, en sa qualité d'autorité de surveillance de l'administration dans les communes, a réuni le 26 novembre les membres du Conseil communal et de la Commission d'aménagement dans le but de comprendre les raisons ayant conduit à cette situation et de trouver des pistes afin de sortir de cette impasse. Le 3 décembre, le Conseil communal et les ex-membres de la Commission d'aménagement se sont rencontrés et ont décidé de poursuivre les discussions. Les négociations en cours prendront du temps et nul ne peut actuellement en prévoir l'issue.

Dès lors, et considérant de plus que Monsieur le Préfet a donné son accord à une vacance temporaire de la Commission d'aménagement, cela laisse au Conseil général toute latitude pour décider que faire de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un désire s'exprimer sur ce point.

Il donne d'abord la parole à Monsieur Christian Repond, qui s'exprime au nom **des chefs de groupes**.

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal et du Conseil Général,*

*C'est à la demande et au nom des chefs de groupes de tous les partis représentés dans notre Conseil Général et des membres de la Commission d'aménagement que je m'adresse à vous.*

*Cette intervention fait suite à la rencontre qui nous a réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour parler des conséquences de la démission en bloc de la Commission d'aménagement. J'en profite pour remercier tous les chefs de groupes et les membres de la Commission d'aménagement de la confiance qu'ils me témoignent en me demandant de m'exprimer en leur nom. Vous comprendrez que ce type d'intervention, peu courante, se situe au-dessus de toute considération partisane et qu'elle se soucie uniquement de l'intérêt général de notre Commune.*

*Il est important de préciser, en préambule, que seul un malheureux concours de circonstances a voulu que la démission en bloc de la Commission d'aménagement soit annoncée juste après la création de « l'Association de la défense des espaces verts ». D'un côté, on peut le regretter car les médias en ont profité pour focaliser l'opinion publique sur un mode de fonctionnement de nos autorités communales du point de vue négatif. D'un autre côté ce sera, espérons-le, bienvenu s'il provoque l'électrochoc salutaire et nécessaire pour aller vers une amélioration de la situation. L'avenir nous le dira.*

*Quoi qu'il en soit, cette démission ne nous a pas vraiment surpris. Car à plusieurs reprises depuis le début de cette législature, nos représentants respectifs dans cette Commission d'aménagement nous ont fait part de leurs difficultés à se faire entendre auprès du Conseil Communal, en tant que représentants désignés de la population bulloise. Et finalement, forts d'un sentiment d'impuissance face à l'autorité communale et à son administration, ils ont démissionné en bloc.*

*La conséquence en est que nous nous trouvons aujourd'hui sans Commission d'aménagement. Est-ce légalement possible ou faut-il en nommer une nouvelle ? Le Préfet de la Gruyère, lors de la rencontre qu'il a eue à ce sujet avec les membres du Conseil communal et de la Commission d'aménagement, a précisé qu'une vacance de quelques mois est tout-à-fait envisageable. Tous les groupes ont donc décidé de profiter de cette opportunité pour ne pas désigner aujourd'hui de nouveaux membres pour cette Commission d'aménagement et cela pour trois raisons :*

1. *La première est liée à la composition de la Commission d'aménagement démissionnaire. C'est en effet la première fois depuis de nombreuses années que nous avons eu la chance, en début de législature et tous partis confondus, de pouvoir désigner des membres très compétents dans cette commission où la complexité va croissante. Nous y trouvons des professionnels issus de milieux différents mais en lien avec les sujets traités par la Commission d'aménagement, pouvant ainsi apporter un regard et un esprit critique très constructifs.*
2. *La deuxième est liée à l'esprit qui règne dans cette Commission d'aménagement. Nous avons été favorablement surpris, lors de notre rencontre mais également lors de discussions précédentes, de constater l'esprit de corps qui anime ses membres et qui dépasse largement toutes considérations partisans. Leur intérêt et leur motivation ne peuvent que nous réjouir d'autant plus qu'ils représentent, en ce sens idéalement, la population bulloise.*
3. *Et enfin ils ont la volonté, exprimée à plusieurs reprises, de réellement soutenir et appuyer le Conseil communal dans ses décisions face à la population, pour autant qu'ils puissent intervenir suffisamment tôt dans la réflexion. Nos représentants à la Commission d'aménagement savent pertinemment que leurs propositions ne pourront bien évidemment pas toutes être acceptées mais au moins qu'elles soient entendues et pas seulement écoutées.*

*Ce dernier point me paraît être le plus important. Car actuellement, qu'on le veuille ou pas, l'opinion publique s'exprime beaucoup plus vite et beaucoup plus facilement qu'autrefois, grâce notamment aux nombreux réseaux sociaux. Voulons-nous prendre le risque d'être en guerre continuelle avec l'opinion publique, qui peine à comprendre nos décisions et à accepter des changements inéluctables et toujours plus rapides, ou considérer les membres de la Commission d'aménagement comme des partenaires qui pourront nous aider à expliquer et accompagner ces changements auprès de la population ? Car force est de constater que la communication sur les besoins et projets en rapport avec le développement de notre Commune sont largement insuffisants. Qui sait, nous pourrions très bien imaginer un blog ou une page Facebook, tenue par la Commission d'aménagement à ce propos.*

*Avant de conclure et pour illustrer la nécessité de trouver un moyen de prendre en compte l'opinion publique si besoin était, je vais vous donner deux exemples vécus récemment dans un canton voisin :*

- *en 2012, Bussigny présente un projet de construction d'une tour de 19 étages, dans le cadre le plus légal de ses attributions, mais sans avoir pris l'avis de ses concitoyens. Elle n'en avait d'ailleurs aucune obligation. Résultat des courses et à la plus grande surprise des autorités communales qui avaient fait un travail remarquable, le projet est refusé en votation par la majorité de la population qui avait été fortement mobilisée par certains opposants, grâce aux réseaux sociaux.*
- *forte de cette douloureuse expérience, la Commune de Chavannes sur Renens qui, à la même période, a un projet similaire (on voit que la problématique de la densité urbaine est partout), intègre rapidement des représentants de la population dans sa réflexion. Résultat : en votation, les habitants acceptent à 61 % la construction en 2014, sur leur territoire, d'une tour de 117 mètres.*

*En conclusion, les chefs de groupes des partis représentés au Conseil général demandent de supprimer le point 6 de l'ordre du jour afin de permettre à notre Exécutif et à nos représentants de repartir sur de meilleures bases de discussion dans l'intérêt de notre Commune et de ses habitants. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond et demande s'il y a d'autres interventions sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il passe au vote la demande de suppression du point 6 de l'ordre du jour.

**↳ Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, la demande de suppression du point 6 de l'ordre du jour « Election des membres de la Commission d'aménagement ».**

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques par rapport à l'ordre du jour. Il passe la parole à Monsieur Christian Chassot qui, au nom du **Groupe PLR**, intervient en ces termes :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Le PLR demande le report du point 3.1.4 de l'ordre du jour « Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres ».*

*En effet, nous pensons que le projet, tel que présenté par le Conseil communal, nécessite un temps de réflexion supplémentaire afin de mieux mesurer les intérêts économiques en jeu et les besoins des sociétés sportives.*

*Il est bon de préciser que si le projet va dans le sens du PLR, qui s'engage pour le sport et l'intégration des jeunes par le biais du sport, nous sommes convaincus de la nécessité d'améliorer à très court terme l'infrastructure sportive de la zone de Bouleyres, vu les besoins actuels et les attentes des équipes de football de Bulle et de la Tour-de-Trême.*

*Le projet proposé par le Conseil communal, en satisfaisant le MEP (mandat d'étude parallèle), ne permet la réalisation que d'un seul terrain synthétique dans l'immédiat ; un deuxième terrain ne pourrait être envisagé qu'après la mise en œuvre du MEP. Ceci implique le déplacement du centre équestre qui, compte tenu de la complexité et des contraintes de cette solution, repousse la réalisation de ce deuxième terrain à un horizon 2025 - 2030 au mieux. Cette perspective ne satisfait guère les futurs utilisateurs et ne fait pas non plus l'unanimité des membres de la Commission sportive.*

*D'autre part, si l'on se base sur une offre récente reçue par le FC Bulle, une solution comportant deux terrains synthétiques est réalisable et répondrait aux besoins fonctionnels, techniques et sportifs avec, à la clef, une économie de plus de Fr. 300'000.-- par rapport à l'investissement proposé de Fr. 2 millions pour un seul terrain.*

*Il existe donc une alternative concrète, à même de satisfaire les clubs sportifs et qui, tout en économisant sur le budget d'investissement, éviterait de remplacer un excellent terrain utilisé pour les matchs officiels, tout en offrant la possibilité de générer un revenu locatif permettant le renouvellement des terrains sur leur durée de vie.*

*C'est dans ce contexte que je demande, au nom du PLR, le report de ce point 3.1.4 de l'ordre du jour, tout en précisant que notre Groupe va activement s'engager pour que ces terrains soient construits dans les meilleurs délais. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Chassot pour son intervention et demande si d'autres personnes désirent intervenir sur ce point.

Il passe la parole à Monsieur Baptiste Pasquier qui intervient au nom de Monsieur Patric Davet pour le **Groupe PDV/PVL**, en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs,*

*Le 27 mai 2013, le Conseil général acceptait à l'unanimité des membres présents la réponse du Conseil communal à la proposition faite par Monsieur Patric Davet, au nom du Groupe PDC/PVL, d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter le stade de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. Dans sa réponse, le Conseil Communal donnait notamment un éclairage sur les points importants suivants :*

- la zone sportive de Bouleyres existe dans sa configuration actuelle et pour la plus grande partie des infrastructures, depuis les années septante ;*
- le site de Bouleyres fait l'objet d'améliorations ponctuelles et régulières ainsi que de travaux d'entretien soutenus par le biais d'un mandat de prestations confié à une entreprise spécialisée dans l'entretien des terrains de football ;*

- le Conseil communal est conscient que pour répondre aux besoins de plus en plus importants et pressants des clubs, les infrastructures actuelles devraient être complétées ;
- en ce qui concerne le football uniquement, vingt-cinq équipes de Bulle et quatorze de la Tour-de-Trême, tous niveaux confondus, se partagent actuellement sept terrains en gazon naturel ;
- les terrains sont mis à rude épreuve et les conditions météorologiques locales liées à notre altitude n'arrangent pas la situation ;
- l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin, approché par le Conseil communal, a analysé les besoins au regard des effectifs et du nombre d'équipes de nos deux clubs de foot. Selon sa conclusion, deux solutions seraient envisageables :
  1. quatre terrains naturels et deux autres synthétiques, ou
  2. cinq terrains naturels, dont un avec un excellent drainage + un éclairage et, un autre, synthétique.

Le Conseil communal mentionnait dans son message que le coût de réalisation de deux terrains synthétiques s'élevait ainsi à environ deux millions de francs. Pour conclure son message, l'Exécutif relevait que :

- l'expérience démontre toutefois que ce type de surface, malgré un coût initial important, se révèle intéressant à moyen terme, même en considérant le renouvellement du tapis, approximativement tous les 15 ans (env. Fr. 500'000.--/terrain) ;
- la réalisation de terrains synthétiques permet par ailleurs de moins solliciter les terrains en gazon naturel durant la mauvaise saison et d'économiser ainsi certains frais relatifs à leur entretien ;
- les terrains synthétiques sont très demandés en période de mauvaises conditions météorologiques et peuvent ainsi générer des revenus contrebalançant quelque peu les coûts liés à l'entretien.

Le Conseil communal avait d'ailleurs inscrit dans le cadre de la planification financière 2013 - 2017, la réalisation de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique, et annoncé que le projet serait présenté en temps opportun au Conseil général pour l'octroi des crédits nécessaires à sa réalisation.

Aujourd'hui et à notre grand étonnement, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 2 millions pour les études et la réalisation d'un seul terrain de football en gazon synthétique sur le terrain II de la zone de Bouleyres.

Le Groupe PDC/PVL demande donc le renvoi du point 3.1.4 de l'ordre du jour à la première session du printemps prochain, tout en conservant au budget 2015 l'investissement demandé par le Conseil communal. En d'autres termes, le Groupe PDC/PVL soutient avec vigueur l'investissement de Fr. 2 millions, mais pour la construction de deux terrains synthétiques, comme demandé et approuvé par le Législatif. Selon nous, construire un luxueux terrain synthétique pour y faire des compétitions officielles de haut niveau, qui concerneront en finalité peu de monde, ne représente absolument pas la volonté du législateur. L'objectif de sa demande était de permettre au plus grand nombre de jeunes, tous sports confondus, de pouvoir s'entraîner sur des terrains de football synthétiques, construits selon des normes habituelles. Les terrains III et IV s'y prêtent d'ailleurs aujourd'hui très bien.

En outre, la pression consistant à dire qu'un terrain synthétique, c'est mieux que zéro terrain synthétique, n'est pas acceptable. Comme d'ailleurs d'indiquer qu'il est normal qu'un MEP (mandat d'étude parallèle), dont on connaît aujourd'hui surtout les difficultés potentielles, puisse impacter/retarder la mise en œuvre d'une problématique publique reconnue par tous.

Le Groupe PDC/PVL, qui est à l'origine de la proposition soutenue à l'unanimité des membres présents, exige d'ailleurs que les délais annoncés pour les travaux de réalisation des deux terrains synthétiques soient maintenus pour 2015. Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'effectuer au printemps 2015 une nouvelle proposition pour la construction de deux terrains synthétiques aux normes standard, dont les travaux devraient débuter dans le courant 2015. Merci pour votre attention. Patric Davet pour le Groupe PDC/PVL. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pasquier pour l'intervention faite au nom de Monsieur Patrick Davet et demande si d'autres personnes désirent intervenir sur ce point.

Il passe la parole à Monsieur Nicolas Repond qui, au nom du **Groupe PS**, s'exprime en ces termes :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

*Le Parti socialiste soutient à l'unanimité le renvoi du point 3.1.4 « Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres », ceci pour la première séance du Conseil général de 2015. Pourquoi ce renvoi ? Eh bien tout simplement parce que le 21 mai 2012 ainsi que le 27 mai 2013, nous traitions une demande de notre collègue Patric Davet sur le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter le stade de Bouleyres de deux terrains de football en gazon synthétique.*

*Oui, Mesdames et Messieurs, il était question de deux terrains en synthétique et ce point avait été accepté à l'unanimité par le plénum. A l'époque, des chiffres confirmés encore aujourd'hui, mentionnaient des montants entre Fr. 1,6 million et Fr. 1,8 million pour réaliser ces deux terrains synthétiques.*

*D'autre part, la solution d'aujourd'hui consistant à détruire le terrain n°2, le meilleur en gazon, pour y installer un synthétique à la place, tout ça pour la bagatelle de Fr. 2 millions, est vraiment la pire des solutions choisie. En effet cette dernière coûte plus cher, elle prive les clubs de foot d'un deuxième terrain synthétique immédiat et, surtout, le meilleur terrain en gazon sera détruit.*

*Dès lors, vous comprenez pourquoi aujourd'hui tous les partis sont unanimes sur ce point. Il faut réétudier la question et renvoyer ce point à l'ordre du jour du premier Conseil général de 2015.*

*Nous y reviendrons d'ailleurs dans la résolution que nous présenterons dans les divers. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, il passe au vote le report du point 3.1.4 de l'ordre du jour.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à la majorité des membres présents, soit par 46 oui et 1 abstention, le report du point 3.1.4 de l'ordre du jour « Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres ».**

Suite à ces deux décisions, Monsieur le Président soumet au vote l'ordre du jour modifié, avec suppression du point 3.1.4 et avec l'ancien point 7 « Divers » qui devient le point 6 du nouvel ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014
2. Présentation du plan financier 2015 – 2019
3. Budget 2015
  - 3.1. Investissements
    - 3.1.1. Etude et réalisation de la rénovation des vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment "Le Tilleul" sur le site de la Condémine
    - 3.1.2. Réaménagement de la place de jeux de la Léchère
    - 3.1.3. Participation à l'aménagement du "Terrain des Dousse" pour le Mémorial Loretan
    - 3.1.4. **Objet reporté** « *Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres* »
    - 3.1.5. Foyers pour personnes âgées – investissements divers
    - 3.1.6. Réaménagement de la route de Mon-Repos
    - 3.1.7. Remplacement de véhicules au centre d'entretien
    - 3.1.8. Vision 2030 : Etude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla – Château-d'En-Bas
    - 3.1.9. Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable
    - 3.1.10. Collecteurs rue de la Perreire
  - 3.2. Fonctionnement
4. Approbation de la modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
5. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation du district
6. Divers

✍ **Au vote, l'ordre du jour modifié, tel que présenté ci-dessus, est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix.**

\* \* \* \*

## **Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2014**

Monsieur le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que tout le matériel de travail pour cette soirée, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2014. Il remercie Madame Fracheboud pour ce document et demande si celui-ci suscite des questions ou des remarques. Tel n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

↳ **Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 26 mai 2014 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, avec remerciements à son auteur.**

\* \* \* \*

## **Point 2 - Présentation du plan financier 2015 – 2019** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Comme chaque année, avant de vous détailler le budget de l'année suivante, nous vous présentons le plan financier de notre Commune sous une forme conforme à la Loi sur les communes, en traitant aussi bien des investissements que du compte de fonctionnement.*

*Ce plan financier doit s'efforcer de trouver les limites supérieures et inférieures entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la Commune. Il indique les principales tendances. Et au vu des résultats fournis dans le cadre de la prévision, il y a lieu de corriger les évolutions non souhaitables.*

*Plus que jamais, c'est bien cette démarche qui a été entreprise et qui a conduit le Conseil communal à prendre, dans le courant du premier semestre de cette année, des mesures structurelles et d'économies dont les effets se reporteront durablement sur les prochains exercices. Et c'est en partie grâce à ces mesures que notre plan financier nous permet d'envisager les trois prochains exercices avec davantage de sérénité et cela sans hausse d'impôt, à moins d'événements imprévus.*

*Mais ce nouveau contexte ne nous empêche nullement de demeurer vigilants. Cette nouvelle évaluation présente toujours une importante augmentation de notre endettement, notamment en raison des investissements considérables que nous devons réaliser pour nous adapter à la croissance démographique et économique de notre ville.*

*La dette brute prévisible à la fin 2019 s'élève à Fr. 169 millions contre Fr. 135 millions aujourd'hui. Parmi tous les investissements projetés, nous devons opérer des choix. L'une des priorités sera évidemment le financement des besoins scolaires puisque de nouvelles écoles sont déjà nécessaires.*

*Le déficit accumulé des années 2015 à 2019 se monte à Fr. 6,6 millions, alors que le précédent plan financier 2014 - 2018 prévoyait un déficit cumulé de Fr. 24,3 millions. Le programme d'économie du Conseil communal permet donc d'améliorer nettement le résultat du compte de fonctionnement et, par conséquent, de la marge d'autofinancement qui s'élève à 50 % pour les années à venir. Ce n'est pas excellent, mais satisfaisant. Notre objectif est d'atteindre 70 %, ce qui nous permettrait de réduire nos charges financières.*

*Mais, comme vous le savez, des incertitudes pèsent toujours sur l'avenir de nos finances communales qui dépendent pour une part de décisions cantonales et fédérales, telle la nouvelle imposition des personnes morales qui ne nous sera certainement pas favorable.*

*Au niveau des décisions cantonales, une en tout cas nous sera favorable. Il s'agit de l'introduction de la nouvelle Loi scolaire qui, si elle devait être appliquée sous la forme votée par le Parlement cantonal cet automne, aura pour effet une diminution importante de notre participation financière, dont la conséquence sera une amélioration sensible de nos plans pour les années futures, dès son introduction.*

*Pour ce qui est des différentes positions au niveau du fonctionnement, les taux de progression ont été établis de manière réaliste. En effet dans le cadre d'une planification, on peut utiliser différents scénarios qui vont des plus pessimistes à ceux d'une vision euphorique de l'évolution de notre Commune. Ceux retenus ici prennent en compte des évolutions plutôt moins favorables et les données de base proviennent soit de chiffres des années passées, soit de données communiquées par les services de l'Etat.*

*Avant que notre Responsable des finances vous présente de manière plus détaillée ce plan, je voudrais encore une fois préciser que l'enseignement essentiel à retirer de toute planification financière est l'évolution d'année en année des plans sur 5 ans, les uns par rapport aux autres. Et c'est ainsi que l'on peut dégager les effets des mesures prises pour éviter les tendances les plus pernicieuses. Pour plus de détails, je passe maintenant la parole à Raoul Girard, notre Responsable des finances.*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et laisse s'exprimer Monsieur Raoul Girard.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Raoul Girard présente le plan financier comme suit :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*L'analyse d'un plan financier est toujours un exercice intéressant, qui permet de voir beaucoup de choses et qui indique de vraies tendances. Bien sûr, s'agissant d'un exercice récurrent, on peut avoir l'impression que ce sont les mêmes paramètres qui vous sont présentés chaque année en décembre. Sans vouloir décortiquer l'ensemble de ce plan financier, je tiens à souligner les grands éléments qui diffèrent de ce que l'on a connu ces dernières années, c'est pourquoi je reprendrai l'un ou l'autre élément, déjà soulignés tout à l'heure par notre Syndic.*

*Tout d'abord, comme vous l'aurez constaté, le déficit cumulé sur les cinq prochaines années a été clairement repris en main en une seule année. Alors que l'an passé, nous ne pouvions que vous présenter une situation avec un déficit cumulé de plus de Fr. 24 millions sur cinq ans, nous vous présentons cette fois-ci un déficit sur cinq ans qui a baissé de manière spectaculaire, puisqu'il est redescendu à Fr. 6,5 millions, amélioration tout de même non négligeable. La cause principale n'en est autre que l'ensemble des mesures structurelles et d'économies que le Conseil communal a prises lors de l'élaboration du budget 2015. Il faut donc comprendre que l'on part d'une situation bien meilleure, puisque nous étions, l'an passé à la même période, à un déficit pour le budget 2014 de Fr. 4 millions alors que nous en sommes à un peu plus de Fr. 600'000.-- cette année. La situation est donc beaucoup plus favorable pour dans cinq ans. Je m'arrêterai plus particulièrement sur ces mesures d'économies tout à l'heure, lorsque nous traiterons du budget.*

*Mais, comme Monsieur le Syndic l'a relevé tout à l'heure, le Conseil communal souhaitait particulièrement que les mesures prises durant cette année 2014 n'aient pas des effets à court terme, mais qu'elles soient au contraire durables ; je crois qu'à la lecture de ce plan, nous pouvons dire qu'elles le sont.*

*Bien sûr, ce plan n'est pas non plus tout rose, il faut en être conscient. Si l'année 2019 peut paraître loin pour certains, en matière de gestion d'une commune, c'est tout de même une date relativement proche, avec notamment le premier exercice annuel complet qui sera touché par l'entrée en fonction du nouveau CO de Riaz, avec les conséquences financières que vous connaissez.*

*Je parlais tout à l'heure d'un déficit cumulé sur cinq ans de Fr. 6,5 millions, mais vous aurez constaté que l'année 2019 à elle seule représente plus de Fr. 4 millions de déficit. Autant dire que la situation sur les quatre premières années est sous contrôle. Il faudra trouver de nouvelles solutions et c'est très certainement pour cette raison que toutes les « cartouches » n'ont pas été utilisées aujourd'hui ; on peut bien sûr penser au coefficient d'impôt qui n'a pas été touché cette année, contrairement à ce que l'on peut voir dans d'autres communes de ce canton.*

*Une planification, c'est aussi des incertitudes ou des éléments non inscrits, en l'état. Le premier, et c'est une bonne nouvelle – je partage l'avis de notre Syndic –, ce plan financier ne tient pas compte de l'effet de la nouvelle loi scolaire. Les débats au Grand Conseil ont permis de ne pas aller dans la direction d'une bascule fiscale, qui nous aurait privés de notre coefficient d'impôt pour le redonner au Canton, comme initialement prévu par le Conseil d'Etat. Avec l'aide du Club des Communes, notamment, le Grand Conseil a réussi à obtenir une majorité sur cet objet, qui n'est pas négligeable pour les communes. En effet, vous le savez aussi bien que moi, le niveau d'investissements consentis au niveau scolaire par notre Commune était plus qu'important. Donc, rien n'est intégré dans cette planification financière, mais cela ne pourrait qu'améliorer la situation que l'on connaît ici. Toutefois, un référendum étant en cours, il faut attendre pour voir comment l'affaire va se terminer et surtout, si cette loi est proposée à la population, comment elle est accueillie. A priori, j'aurais de la peine à comprendre qu'une grande majorité des fribourgeois refuse cette loi, alors qu'ils y voient des améliorations scolaires attendues depuis longtemps.*

*Du côté des incertitudes, je dois relever en particulier celle qui m'inquiète beaucoup à l'horizon 2019 aussi, à savoir la réforme fiscale des entreprises III. Vous le lirez demain dans la presse locale, le Conseil d'Etat s'est exprimé cet après-midi sur le sujet et a annoncé un taux inférieur à 14 % ; je ne vous cache pas que j'en suis fort surpris. Il s'agira dès lors pour les communes de bien défendre leurs intérêts dans ce dossier technique. Vous y découvrirez les intérêts notionnels, les box, sujets tout à fait passionnants. Ce n'est pas parce que c'est technique que c'est moins déterminant pour l'avenir de nos communes. Je me suis d'ailleurs souvent exprimé à Fribourg, souhaitant adopter une « solution vaudoise » qui pourrait nous faire rêver, puisque qu'avec celle-ci, le plan présenté épargne totalement les communes. C'est en tout cas ce qui est garanti, comme je l'ai à priori compris. Dans le Canton de Fribourg, on ne connaît pas les intentions du Conseil d'Etat, mais les conséquences pourraient être très importantes pour les communes.*

*Concernant ce plan financier, j'aimerais encore m'arrêter quelques instants sur un chiffre, celui que l'on reprend toujours, le dernier, à la fin de la période en 2019, à savoir celui de l'endettement brut. Vous l'aurez constaté, celui-ci augmentera bien sûr, nous avons fixé un objectif d'investissements de l'ordre de Fr. 10 millions par année, nous y parvenons plus ou moins, même si, il faut le reconnaître et nous l'avons toujours dit, pour les années qui doivent supporter une nouvelle construction scolaire, l'exercice semble plus que compliqué. La dette prévue en 2019 se rapproche des Fr. 170 millions et, pris en valeur absolue, ce chiffre peut naturellement inquiéter. Cependant, j'aimerais tout de même relativiser cette situation car les chiffres en valeur absolue ne sont pas toujours très bons. J'aimerais vous dire que, selon les ratios harmonisés pour analyser les finances communales, on part du principe qu'un endettement de l'ordre de 150 % des recettes effectives est tout à fait acceptable. Alors aujourd'hui, et j'en parlerai peut-être tout à l'heure lors de l'examen du budget de fonctionnement, ces recettes effectives sont de l'ordre de Fr. 110 millions par année, ce qui démontre que malgré la hauteur à priori inquiétante de la dette en 2019, si vous faites le 150 % de Fr. 110 millions, vous êtes plus ou moins dans ces eaux-là des Fr. 170 millions. C'est tout de même un montant, un ratio que je devais vous annoncer car à priori cela est toujours le point faible de la Commune de Bulle, c'est son besoin en investissement et sa dette qui s'accroît. Cependant, si l'on regarde les choses de manière relative, cela nous permet d'imaginer l'avenir de manière un peu plus sereine. C'est avec ces considérations que je termine ma présentation sur le plan financier 2015 - 2019. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Girard pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière**, Monsieur Yves Bosson, Président, s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Les énormes variations entre le dernier plan financier 2014 - 2018 et celui-ci, 2015 – 2019, montrent bien, si besoin était, que cet exercice reste très subjectif et aléatoire, qu'il ne fait que souligner les tendances générales des budgets futurs et ne peut dès lors pas être considéré comme une copie conforme des prochains budgets. Toutefois, les améliorations projetées dès 2015 jusqu'en 2018 le sont essentiellement par un accroissement des revenus de fonctionnement, notamment les recettes fiscales qui ont, par nature, une probabilité de réalisation*

plus difficile à démontrer. Les mesures d'améliorations proposées par le Conseil communal apportent également leur contribution à cet embellissement du plan financier 2015 – 2019, même si elles proviennent davantage d'adaptations de revenus existants que de réelles diminutions des coûts de fonctionnement. Il sera donc impératif de continuer à identifier les économies potentielles et d'éviter une envolée incontrôlée des coûts de fonctionnement. Il reste très certainement beaucoup à faire avant d'arriver à l'inéluctable augmentation d'impôts que certains avancent déjà en réponse à la prévision 2019 qui fait ressortir un déficit de Fr. 4,2 millions. On ne peut dès lors que se féliciter de la volonté de l'Exécutif d'avoir un contrôle budgétaire soutenu et l'adoption d'un cadre d'investissements strict afin d'obtenir une augmentation maîtrisée de la dette. A cet effet, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le fait de faire systématiquement appel à des MEP (mandat d'étude parallèle), certes utiles et précieux en conseils, reste également très coûteux et ne devrait en aucun cas occulter une prise de décisions pragmatique et réaliste de la part de l'Exécutif et des services compétents, compte tenu des enjeux à venir.

Nous relevons encore que l'objectif des Fr. 10 millions d'investissements annuels est plus ou moins respecté si l'on considère une vente de terrain en 2015 et que le respect de cet objectif est essentiel si l'on veut réussir à ne pas dépasser l'endettement de Fr. 169 millions planifié pour l'année 2019.

Une réflexion sur les mesures possibles à prendre afin d'enrayer les conséquences d'une croissance démographique non maîtrisée et éviter un surdimensionnement de nos infrastructures semble nécessaire et raisonnable et nous ne pouvons que recommander au Conseil communal d'y penser sérieusement.

Le respect et une stricte discipline budgétaire, tant en ce qui concerne le budget de fonctionnement que celui des investissements, seront indispensables, au regard de ces prévisions. Nous nous attendons donc à une grande rigueur de l'Exécutif dans cet exercice.

C'est sur ces considérations que la Commission Financière prend acte du plan financier 2015 - 2019. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et ouvre la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Kirthana Wickramasingam intervient en ces termes :

« Cher Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe socialiste prend acte du plan financier 2015 - 2019, après l'avoir examiné avec attention. Le plan financier a été repris de fond en comble depuis l'année dernière et nous félicitons donc le Conseil communal pour l'important travail accompli. L'exercice ainsi réalisé est plutôt satisfaisant.

Nous constatons que l'endettement augmente de manière importante. Certes, il sera important de fixer des priorités d'investissements (outre ceux obligatoires et si importants, tels les écoles), mais les autorités communales doivent également pouvoir se montrer innovantes et actives dans des propositions d'investissements pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de cette ville et pour renforcer la cohésion sociale. La croissance démographique, couplée à l'impératif de densification, nous demande aujourd'hui d'être visionnaires. Pour le Groupe socialiste, se cantonner à chercher comment limiter les frais dans tous les domaines n'est absolument pas suffisant. Bulle a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'investissements importants dans plusieurs domaines. Citons évidemment la mobilité et le développement des transports en commun, l'aménagement d'espaces de rencontres et d'espaces verts de qualité, les infrastructures sociales, la culture, etc... Tous ces éléments doivent urgemment être pensés et améliorés afin que cette ville ne devienne pas, de manière irréversible, une cité-dortoir. Ces améliorations sont indispensables mais auront évidemment un coût et les solutions ne tomberont pas du ciel. Pour le Groupe socialiste, il convient de privilégier une action publique responsable et la solution de revoir la fiscalité reste la meilleure à envisager. Ceci évidemment pour également éviter l'endettement massif qui apparaît dans les projections. C'est par ces considérations que le Groupe socialiste prend acte du plan financier 2015 - 2019. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Wickramasingam pour son intervention et passe la parole au Groupe PLR.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Jean-Denis Geinoz intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

*En étudiant ce plan financier, ce qui saute aux yeux, c'est la progression démentielle de la dette de la Commune. En effet, elle va passer de Fr.129 millions en 2013 à Fr.169 millions en 2019, soit une augmentation de 32 %.*

*Avec cette augmentation, nous estimons que nous allons droit dans le mur, soit vers une augmentation des impôts à terme. Vivons-nous au-dessus de nos moyens ? Malheureusement, la Commune de Bulle ne peut faire marcher sa planche à billets comme certains Etats.*

*Au préalable, il y a lieu de souligner les origines de l'augmentation de la dette, qui proviennent essentiellement de deux sources :*

- 1. les investissements consentis et approuvés par le Législatif, qui en est donc en partie responsable ;*
- 2. les déficits cumulés lors de chaque exercice.*

*Nous admettons que le Conseil communal a déjà mis en place des mesures d'économies, mais au vu des chiffres, ce ne sera pas suffisant.*

*Le Législatif a le pouvoir de décision, principalement sur les investissements à venir. Si je fais un retour en arrière sur les objets proposés par le Conseil communal, un très faible pourcentage a été refusé ces dernières années ; le Conseil général a donc confiance en ses autorités.*

*Si le Législatif veut réellement exercer son pouvoir de décision sur les objets proposés, il faut qu'il le fasse en toute connaissance de cause et avec tous les éléments en main. Les membres du Conseil général ici présents se penchent quelques heures sur les objets proposés et ils ne voient pas les conséquences d'une acceptation ou d'un refus. Ils se prononcent, pour la plupart, sans connaître tous les éléments.*

*A l'avenir, le Groupe libéral-radical souhaite que les demandes de crédit comportent une rubrique supplémentaire, à savoir : « Conséquences en cas de refus ou de renvoi ».*

*Dans cette rubrique, le Conseil communal pourra expliquer, par exemple : les raisons de cet investissement durant tel exercice, ou bien les conséquences d'un renvoi et encore les conséquences d'un refus.*

*Le Groupe libéral-radical souhaite prendre ses responsabilités et décider en toute connaissance de cause, sans paralyser nos institutions. Soucieux d'un endettement supportable nous avons pris acte du plan financier 2015 - 2019. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Denis Geinoz pour son intervention. Il passe la parole au Groupe PDC/PVL.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Laurent Monney intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

*En excluant les investissements liés à l'épuration des eaux, les investissements nets prévus pour l'année 2015 se monteront à Fr. 1,9 million. Ce faible niveau d'investissement est notamment dû à une vente de terrain communal pour Fr. 6,1 millions. Cette situation ne devrait néanmoins pas durer. En effet, d'importants investissements devront être initiés dès 2016, à savoir Fr. 53,2 millions jusqu'en 2019, année prévue pour l'ouverture du CO de Riaz. La dette brute se montera ainsi à un peu moins de Fr. 170 millions. Bien que la situation s'améliore en comparaison du plan financier 2014 - 2018, cette nouvelle planification présente néanmoins une augmentation importante de l'endettement de la Ville de Bulle. Le Conseil communal doit continuer à tout mettre en œuvre afin de ne pas dépasser la limite maximale des Fr. 10 millions d'investissement annuel. Ainsi, à futur, certains investissements devront être reconsidérés par les autorités communales.*

*Même si l'équilibre budgétaire n'est pas atteint, les résultats de fonctionnement, pour 2015 - 2019, semblent pouvoir être maîtrisés jusqu'en 2018. A partir de là, la situation va se dégrader de manière significative. Le*

*budget 2019 du plan financier actuel annonce un déficit équivalent à celui de 2014, soit Fr. 4,2 millions. La participation de Fr. 4 millions aux frais de fonctionnement du futur CO de Riaz y aura un impact prépondérant. Le Conseil communal devra remettre l'ouvrage sur le métier afin de trouver de nouvelles mesures d'économies. Sa marge de manœuvre reste relativement limitée, les charges communales étant fortement liées à des contraintes financières extérieures, telles que les charges liées. Nous précisons encore que la réforme scolaire dès 2019 (moins de Fr. 1 million de participation de notre Commune) et la nouvelle imposition des entreprises (allègement fiscal des personnes morales) n'ont pas été intégrées dans ce plan financier. Dès lors, le spectre d'une éventuelle augmentation d'impôts pour les personnes physiques plane sur les autorités communales, d'autant plus que la nouvelle norme comptable harmonisée (MCH 2) exige l'équilibre budgétaire dès 2016.*

*Comme le dit l'adage, « Quand je me regarde, je me fais peur, quand je me compare, je me rassure ». La comparaison avec d'autres villes de taille similaire fait apparaître que, d'un point de vue global, les finances de la Ville de Bulle sont plutôt saines, d'autant plus si l'on considère l'explosion démographique de ces dernières années (qui est l'une des plus élevées de Suisse) et les incidences financières induites, en particulier au niveau des investissements en matière d'infrastructures.*

*Sur la base de nos considérations, nous remercions le Conseil communal et son administration pour l'excellent travail accompli et qu'ils devront encore accomplir à futur afin de maîtriser conjointement le développement et les finances de notre ville. La représentation du futur ramène inmanquablement la notion d'incertitude. De nombreuses options difficiles devront être prises par le Conseil communal et le Conseil général qui devront, dans la collégialité, faire preuve de courage, de pragmatisme et de bon sens. Provoquer de la « politique politicienne », de surcroît en tirant la couverture à soi sur des problématiques et des besoins locaux primaires, n'a aucun sens et sera en finalité contre-productif. L'échange sur la vision, la confrontation d'idées et d'opinions, le consensus sont les principes de base dont une collectivité locale de la dimension de Bulle a réellement besoin. Par conséquent, les autorités politiques doivent rendre des décisions dans la concertation et l'écoute, en évitant de tomber dans la facilité qui consiste à couper dans les prestations orientées sur la famille, la culture et le sport ou alors, de bâtir des plans sur la comète. Ensemble, travaillons à ce que Bulle reste une ville attractive en termes de qualité de vie, notamment et surtout pour ses résidents actuels. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney pour son intervention.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur Jacques Rime intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Le Groupe UDC/UDF constate avec satisfaction que le plan financier 2015 - 2019 de la Commune a été revu et que le tir a été corrigé par rapport au plan 2014 - 2018.*

*Cependant, nous remarquons malheureusement que ceci a été réalisé principalement grâce à des augmentations de recettes, de taxes et d'augmentation de dividendes.*

*Au vu du plan financier 2015 - 2019, le Conseil communal devra nous proposer de nouvelles économies budgétaires qui seront certes douloureuses, mais nécessaires. En effet une nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires n'est plus imaginable. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime. Il demande s'il y a d'autres interventions sur ce point. La parole n'étant pas demandée, il s'adresse alors au Conseil communal pour savoir s'il y a des réponses à l'une ou l'autre des interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion sur le plan financier et passe au point suivant.

\* \* \* \*

### **Point 3 – Budget 2015**

L'entrée en matière pour le budget étant acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, Monsieur le Président demande s'il y a une demande de renvoi.

Ceci n'étant pas le cas, il propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2015, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2015.

Monsieur le Président propose de procéder à l'examen du budget de fonctionnement par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

Il passe la parole à Monsieur le Syndic qui, au nom du **Conseil communal**, intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Ainsi que vous pouvez le constater, le budget 2015 propose dix nouveaux investissements, dont un a été retiré lors de la présentation de l'ordre du jour, sur lesquels vous devez vous prononcer. Le montant total de ces nouveaux investissements s'élève à environ Fr. 4,3 millions. Mes collègues du Conseil communal commenteront ceux propres à chacun de leur dicastère.*

*Cependant, à la partie de ces investissements à réaliser en 2015, il faut encore ajouter ceux déjà votés précédemment mais dont la dépense effective sera portée aux comptes 2015. Il s'agit alors d'un coût total des investissements bruts 2015 de Fr. 22,75 millions, desquels il y a lieu de déduire les participations et les ventes de terrains pour Fr. 10,06 millions. Au net, les investissements 2015 devraient ascender à près de Fr. 12,7 millions, dont Fr. 9,1 millions pour l'achat des terrains Buchs faisant partie de notre patrimoine financier, situés en zone d'activité 1 et dévolus à la création de nouveaux emplois.*

*Au niveau du fonctionnement 2015, la perte s'élève à Fr. 660'880.--, pour un total des charges de près de Fr. 125,6 millions, soit une perte d'environ 0,6 % par rapport à l'ensemble des produits nets de la Commune, donc très largement en-dessous de la limite fatidique des 5 % obligeant une augmentation du taux de l'impôt.*

*Les dépenses liées représentent 40,8 % des charges 2015, imputations internes déduites, en augmentation de 2.61 % par rapport au budget 2014 et de 7,8 % par rapport aux comptes 2013. Si l'on y ajoute la péréquation des ressources, les Foyers, les dépenses de personnel, les intérêts et les amortissements, la marge à disposition pour le Conseil communal n'ascende qu'à un peu moins de 17 %.*

*S'agissant des impôts, ceux-ci ont été estimés selon les indications du Service cantonal des contributions et en tenant compte de l'augmentation de la population. Quant à la marge nette d'autofinancement, elle s'élève à Fr. 4,6 millions sans tenir compte du mouvement des réserves. Rapportée aux investissements nets de Fr. 12,7 millions, elle représente un peu plus de 36 %.*

*Voilà les commentaires que je souhaitais apporter en ouverture de la lecture de ce budget 2015. Je laisse à présent le soin à Monsieur Raoul Girard de vous apporter d'autres commentaires le concernant. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette entrée en matière. Il passe ensuite la parole au Responsable du dicastère Economie et Finances, Monsieur Raoul Girard.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Raoul Girard s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*C'est un budget compliqué qui se présentait à nous en mars dernier. Vous l'avez bien entendu, en mars dernier et c'est bien la première fois, dans notre Commune, que nous lançons le processus budgétaire aussi tôt, c'est-à-dire dès que les comptes 2013 ont été connus et qui, pour la première fois depuis de très nombreuses années,*

bouclaient sur un déficit. Je vous rappelle tout de même que dans nos planifications financières, on voit souvent apparaître des déficits, ce qui contribue également à l'augmentation de l'endettement mais naturellement, aux comptes, le phénomène était plutôt rare. Nous sortions d'une période difficile, ici même en décembre dernier, on connaissait un déficit de plus de Fr. 4 millions, au budget 2014. On l'oublie un peu rapidement, mais nous savions déjà en mars de cette année que la manne de Fr. 700'000.--, que nous recevions depuis quelques années du Canton pour la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, allait nous être versée pour la dernière fois en 2014, avant de disparaître totalement. A partir de là, vous comprendrez que l'exercice, au-delà des Fr. 4 millions de déficit pour 2014, la perte de ces Fr. 700'000.-- rajoutait une difficulté supplémentaire. Au final, avec un déficit de Fr. 660'880.-- (entre nous, le meilleur que je n'aie jamais eu dans les mains), je crois que si cela reste un déficit, il s'agit de 0,6 % des recettes effectives, qui doit en l'état nous satisfaire aujourd'hui, même si nous devons prévoir qu'à l'avenir, avec les modifications légales, nous devons très certainement changer nos habitudes et présenter des budgets équilibrés dans les années à venir.

Avant de vous parler quelques instants des mesures d'économies, je souhaite tout de même dire que l'amélioration a notamment été facilitée par la révision de la péréquation financière. Notre IPF, l'indice de potentiel fiscal, a reculé, passant de 111,8 à 107,36, ce qui correspond à une amélioration de l'ordre de Fr. 600'000.-- de dépenses en moins à faire en 2015 par rapport à 2014. Si vous tenez compte, dans le même temps, d'une amélioration de la péréquation des besoins, somme que la Commune reçoit du Canton, on peut dire que les Fr. 700'000.-- de moins relatifs à la deuxième année d'école enfantine ont été directement compensés, voire gommés, par cette péréquation et c'est très certainement la meilleure nouvelle que l'on ait eue au début de notre exercice.

Cela peut paraître facile, plutôt même très bien, d'avoir un IPF qui diminue ; j'aimerais quand même soumettre à votre sagacité que si votre IPF baisse c'est que vous êtes théoriquement moins riches aussi et je crois que c'est un élément dont nous devons tenir compte dans les années à venir.

Si ce budget se rapproche de l'équilibre c'est, vous le savez tous, parce que nous avons mis sur pied un paquet de mesures. Davantage de rentrées, peut-être trop pour certains, mais moins de charges également. Je ne vais pas vous faire ici la liste exhaustive des mesures prises par le Conseil communal. Certaines ont de l'effet cette année déjà, pas loin de Fr. 3 millions, d'autres porteront leurs fruits à venir.

Comme je le disais tout à l'heure, notre planification financière est aussi bonne parce que des mesures vont arriver les prochaines années jusqu'en 2018. Parmi ces mesures d'économies, je relèverai tout de même des mesures tous azimuts pour réduire nos frais administratifs et il faut le dire, un effort tout particulier a été consenti de ce côté-là. Une augmentation du dividende versé par Gruyère Energie SA et qui doit notamment compenser ce que nous avons reçu en moins ces dernières années ; je ne vais pas refaire ici l'historique de la réduction du capital actions de Gruyère Energie SA mais, au final, nous arrivons à augmenter la part ici, alors que la population et le réseau ont grandi et je crois que c'est un élément normal et qui, en tous les cas, nous réjouit. Nous avons visé un objectif d'équilibre budgétaire dans les Foyers communaux ; je pense que les plus anciens d'entre vous se souviennent que des années durant, dans ce Conseil général, on considérait comme acquis un certain déficit structurel des comptes des Foyers et cela n'est plus le cas, que ce soit aux comptes ou au budget de cette année et je crois que l'on doit s'en féliciter.

Nous avons amélioré la couverture de la gestion de nos déchets, qui se rapproche des 100 % aujourd'hui, nous avons poursuivi nos célèbres mesures d'économie d'énergie. Nous avons également procédé à des mesures de réévaluation de nos rentrées fiscales ; finalement, à la lecture des comptes 2013, nous nous sommes aperçus qu'une ville qui grandit c'est aussi des rentrées fiscales supplémentaires, notamment par la contribution immobilière. Nous avons augmenté ou nous prévoyons une augmentation de certains tarifs d'émoluments liés aux constructions, objet qui reviendra plus tard, dans l'ordre du jour de cette séance. Et bien sûr, je ne vais pas élucider le problème, nous avons pris des mesures touchant le personnel.

J'aimerais m'arrêter sur cet élément qui n'est pas facile à mettre en œuvre et surtout pas très agréable. Vous savez que notre Règlement du personnel est fortement influencé par la LPers, c'est-à-dire la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg. Notre but a été de gommer les quelques différences qui pouvaient historiquement rester entre les deux statuts. Nous avons supprimé les avantages liés aux chèques Reka, nous nous sommes calqués sur les montants des allocations « employeur » versées par le Canton, qui sont moins généreux qu'ici à la Commune, mais naturellement avec un droit acquis pour les collaborateurs qui touchent ces allocations

aujourd'hui. Mais ce qui est certainement le plus douloureux, c'est le passage de la cotisation « employeur » à la Caisse de Pensions, qui est ramenée de 60 % à 57,8 % ; c'étaient les proportions de l'Etat connues au début de notre exercice. Cela représente donc une augmentation de cotisation de 2,2 points pour nos collaborateurs. La Commune n'a cependant pas voulu prendre toutes les mesures prises par le Canton cette dernière année. Celle qui a cependant été reprise est la non-indexation des salaires tant que l'indice de référence n'aura pas atteint 106.5 ; le Canton prend une mesure similaire avec des taux différents. Mais, en ces périodes de peu d'inflation (on nous annonce même - 0,2 % pour 2015), ces mesures permettront des améliorations sur la durée sans qu'elles ne soient extrêmement sensibles et douloureuses pour le personnel.

Le Conseil communal n'a par contre pas voulu s'inspirer de toutes les mesures du Canton, en particulier celles de la contribution de solidarité limitée dans le temps ou l'abandon d'un palier. Ces deux mesures ne convenaient absolument pas à la situation bulloise. Tout d'abord parce qu'un prélèvement de solidarité de quelques années, trois ou quatre ans, qui prend fin en 2019, n'a aucun sens et nous avons suffisamment parlé, au plan financier, de la situation de l'année 2019. Il ne serait certes pas intéressant, tant pour la meilleure gestion de la Commune que pour les collaborateurs, d'instaurer le prélèvement d'une cotisation de solidarité qui prend fin l'année où, justement, la Commune aurait besoin d'une poire pour la soif. Deuxièmement, il est apparu au Conseil communal qu'il n'était pas judicieux de faire en sorte que les collaborateurs communaux soient victimes d'une baisse de salaire qui, je dois vous le dire, n'est jamais une bonne mesure. Contrairement à ce que certains pensent parfois, ou sont tentés de penser, j'aimerais dire et redire que la Ville de Bulle est un bon employeur, qui n'est pas le seul sur le marché du travail ; il y a d'autres très bons employeurs. Il ne faut pas croire que spontanément, tout le monde veut travailler à la Ville de Bulle et lorsqu'on cherche à embaucher certaines personnes, c'est une situation que l'on peut remarquer.

Il n'est pas non plus très agréable de remplacer un souper du personnel par un apéritif ; cependant, le Conseil communal s'est mis à la place du personnel et a décidé d'une liste de mesures qui vous a été présentée et qui pouvait satisfaire l'ensemble des collaborateurs ; c'est une prise de position claire qui a permis de ne pas diminuer les salaires 2015.

Peut-être l'idée reçue par rapport à la fonction publique qui serait toujours mieux dotée, j'en parlais tout à l'heure, on réduit la participation « employeur » à la Caisse de Pensions de 60 % à 57,8 % et la cotisation LPP pour les collaborateurs passent de 40 % à 42,2 %. Sachez tout de même que ce 42,2 % correspond à la moyenne des institutions de prévoyance du domaine privé en Suisse. La moyenne de cotisations « employé » pour toutes les caisses de pensions publiques et privées est naturellement inférieure à ces chiffres. On parle souvent du 50 % mais ce n'est pas la réalité des chiffres avec ce 42,2 %.

Voilà donc pour les mesures d'économies. On pourra toujours imaginer que l'on aurait pu en faire encore plus, et j'entendais tout à l'heure qu'il va falloir faire davantage d'économies et ne pas envisager uniquement des recettes supplémentaires. Je refais l'exercice que je fais souvent devant vous, Mesdames et Messieurs, qui est de décrire le budget communal par les différentes rubriques et vous dire quelle est la marge à disposition pour la Commune. Les recettes totales dans le budget communal sont de l'ordre de Fr. 124'990'000.--. A cela, nous sommes immédiatement confrontés aux imputations internes (répartition interne des charges). Vous retranchez donc à cela plus de Fr. 14 millions et il vous reste, comme recettes effectives, les Fr. 110 millions dont je parlais tout à l'heure dans le chapitre de la planification financière.

Partant avec des recettes effectives (100 %) et en y soustrayant :

- les dépenses liées de plus de Fr. 45 millions ou 41,1 %,
- la péréquation financière qui, même si elle a baissé, nous contraint tout de même à cotiser pour Fr. 1,3 million ou 1,2 %,
- les postes liés aux Foyers, qui figurent aux recettes et qu'il faut retrancher aux dépenses avec Fr. 18 millions ou 16,5 %,
- les charges de salaires des Autorités et du personnel qui se montent à Fr. 19 millions sans les Foyers,
- les intérêts avec Fr. 2,8 millions,
- les amortissements obligatoires de Fr. 5,2 millions,

il vous reste, sur les Fr. 110 millions de recettes effectives, Fr. 18,6 millions.

*Et c'est sur ces Fr. 18,6 millions que nous devons chercher des économies, cela étant très difficile ailleurs. Vous comprendrez donc pourquoi cet exercice doit se faire avec beaucoup de précautions. Vous l'avez lu dans la presse, je n'ai pas besoin de le commenter ce soir, une baisse de subvention fait que nous sommes souvent à la limite. S'il ne s'agit pas directement d'une vraie baisse de subvention, puisque c'est un retour à la normale, il y a tout de même un festival phare de la Ville de Bulle qui ne pourra pas être organisé en 2015. Il n'est donc pas agréable de devoir faire des économies, mais il est aussi et surtout très dangereux et je pense pouvoir dire ici que le Conseil communal a souhaité un paquet équilibré et raisonnable par rapport à l'essor de notre Ville.*

*En guise de conclusion, j'aimerais tout d'abord remercier la Commission financière, avec laquelle nous avons déjà travaillé en juillet de cette année, comme nous vous l'avions annoncé au dernier Conseil général. Le but était que celle-ci puisse suivre l'avancée des travaux de l'Exécutif par rapport aux mesures d'économies. La rencontre de cet automne s'est également faite selon une nouvelle formule et j'espère qu'elle aura donné satisfaction. J'aimerais également remercier ici l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce budget et je pense bien évidemment à Monsieur Uldry en premier lieu. Je remercie donc l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Bulle pour l'excellence de son travail.*

*Nous allons bientôt parcourir les objets liés aux investissements et mes collègues s'exprimeront sur chacun de ceux-ci. Pour ce qui est du budget de fonctionnement, il sera parcouru chapitre par chapitre, mais pour des raisons pratiques et pour le bon déroulement de cette séance, nous ne reviendrons pas avec des remarques plus particulières mais restons naturellement à votre disposition pour toute question. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Girard pour ses explications et cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, qui s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*L'année dernière, la présentation d'un budget 2014 fortement déficitaire nous avait alarmés et avait incité le Conseil Communal à entamer une analyse exhaustive afin de réduire les coûts d'une part et d'augmenter les recettes d'autre part. Le présent budget, qui fait ressortir une perte de Fr. 660'880.-- répond donc à nos attentes. Cet exercice, conduit par l'Exécutif, a débouché sur des mesures dites structurelles et d'économies qui ont fait ressortir un montant positif de Fr. 2'129'900.-- dans le budget 2015 par rapport au budget 2014. On citera, à titre d'exemple, la couverture des déchets à 100 %, provenant d'augmentations des taxes de base de Fr. 10.-- par personne et des recettes de la taxe proportionnelle pour Fr. 331'000.-- au total, l'augmentation du dividende de Gruyère Energie pour Fr. 401'000.--, celle des tarifs des émoluments des autorisations de construire pour Fr. 110'000.--, ou encore celles provenant des amendes d'ordre et des zones de parcage pour Fr. 200'000.-- Toutefois, nous constatons que ces mesures proviennent essentiellement de nouvelles recettes puisqu'elles représentent environ 68 % du total des améliorations. Comme nous avons pu le constater, ces dernières influencent très positivement le plan financier jusqu'en 2018 mais resteront insuffisantes dès 2019. Nous ne pouvons donc qu'insister afin que cette volonté de réduction des coûts soit maintenue et même renforcée dès à présent pour minimiser les difficultés à venir.*

## **1. Investissements**

*Les charges d'investissements, au budget de l'exercice 2015, se montent à Fr. 24'757'000.-- dont la plus grande part provient d'investissements antérieurs déjà décidés ainsi que d'un achat de terrains pour Fr. 9'100'000.--. Les nouveaux projets d'investissements compris dans ce montant se montent à Fr. 6'290'000.-- dont les deux plus importants concernent la construction d'un terrain synthétique pour Fr. 2 millions et la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable devisé à Fr. 2'125'000.--. Les recettes d'investissements se montent quant à elles à Fr. 10'062'000.-- comprenant principalement la vente de terrain à hauteur de Fr. 6'143'000.--. Le résultat net des investissements, qui va grever le budget 2015, se monte donc au final à Fr. 14'695'000.--. Bien que le plan financier 2015 - 2019 soit plus favorable que celui présenté l'année dernière et que les objectifs d'investissements ciblés par l'Exécutif à Fr. 10 millions par année soient plus au moins maintenus, il n'en demeure pas moins que les énormes besoins d'infrastructures annoncés au-delà, notamment liés à la construction d'un troisième CO à Riaz, restent extrêmement préoccupants. Il faudra donc faire preuve de pragmatisme, loin des luttes partisans, pour prendre les bonnes décisions afin d'éviter une sortie de route. A cet effet, même si les MEP (mandat d'étude parallèle) semblent être une bonne idée en soi afin d'optimiser et valider la*

meilleure solution, il ne faudra pas ne compter que sur cette approche et oublier notre libre-arbitre ainsi que notre propre capacité de jugement pour prendre la meilleure décision. Je reviendrai plus en détail sur certains des objets lors de la discussion sur les crédits soumis à votation.

Enfin, les taux d'intérêts à long terme sont toujours très favorables et cette configuration ne semble pas devoir changer pour l'instant. Cette situation reste donc favorable à court terme et ne devrait pas trop pénaliser le budget de fonctionnement. Toutefois, compte tenu des incertitudes des marchés, des doutes quant à l'évolution économique en général et des conséquences de notre développement urbanistique, la rigueur exigée pour les futurs investissements reste plus qu'indispensable, elle est impérative.

## **2. Budget de fonctionnement**

Hors imputations internes, le total des charges de fonctionnement se monte à Fr. 111'300'000.--, soit une augmentation de Fr. 1,2 million ou 1,2 % par rapport au budget 2014. Les recettes de fonctionnement ont quant à elles augmenté de Fr. 4,6 millions pour atteindre Fr. 110'700'000.--. Cette nette amélioration des recettes, de 4,7 % par rapport au budget 2014, explique à elle seule la très forte correction du budget qui fait ressortir une perte de Fr. 660'880.-- pour le budget 2015 alors que le budget 2014 prévoyait une perte de l'ordre de Fr. 4,1 millions et que le dernier plan financier prévoyait une perte de Fr. 3,4 millions pour 2015. C'est donc un budget de fonctionnement plutôt favorable, bien que toujours déficitaire, qui nous est proposé. Ce résultat positif provient également des mesures prises par l'Exécutif, comme je le mentionnais en introduction. Toutefois, il faut tempérer notre enthousiasme et ne pas tomber dans un optimisme béat car si les charges sont connues, les recettes sont plus difficiles à garantir sur le long terme et les améliorations sont dues en grande partie à des nouvelles recettes ainsi qu'à des rentrées fiscales en nette augmentation. En outre, l'impact sur le Canton et les communes des réformes sur la fiscalité n'est pas encore mesuré clairement mais sera négatif à coup sûr.

Voici maintenant quelques points qui ressortent de notre analyse :

- Nous avons comme chaque année rencontré le Conseil communal lors de la revue détaillée des dicastères et il est important de relever l'excellent état d'esprit qui a prévalu tout au long de cette journée ainsi que la qualité et la précision des réponses données par les Conseillers communaux ou par Messieurs Uldry et Hohl.
- La récapitulation des résultats nets par dicastère montre une nette amélioration du budget de fonctionnement de Fr. 3,4 millions par rapport au budget 2014 et une légère détérioration de Fr. 400'000.-- par rapport à l'exercice 2013. Les dicastères de l'enseignement, de la santé, des affaires sociales et de l'économie font ressortir une détérioration de Fr. 700'000.-- sur le budget 2014 mais Fr. 2,8 millions en comparaison de 2013. Le bon résultat net provient des autres dicastères qui s'améliorent de Fr. 4,1 millions par rapport au budget 2014 et de Fr. 2,4 millions par rapport à l'exercice 2013. Toutefois, c'est principalement celui des Finances, avec une augmentation des recettes fiscales importante, qui justifie ce bon résultat.
- Comme principal écart du dicastère de la sécurité publique par rapport au dernier budget, on citera Fr. 59'400.-- de réévaluation des soldes, montant toutefois compensé par le nouveau financement de l'ECAB ainsi qu'une somme de Fr. 141'300.-- du poste achat de matériel et véhicules (140.311.00) mais qui est également compensé par une augmentation des subventions attendues de l'ECAB (140.461.00).
- Pour le dicastère de l'enseignement et formation, hormis une augmentation des charges liées de Fr. 249'000.-- par rapport au budget 2014 et de Fr. 838'000.-- par rapport à 2013, la tendance montre plutôt une baisse des coûts par rapport au dernier budget en valeurs nettes par rubrique. On citera toutefois une augmentation budgétaire de Fr. 54'000.-- pour la rubrique entretien et rénovation (314) et de Fr. 53'000.-- pour le transport scolaire (219.318.02).
- Les dicastères sports et culture font ressortir des augmentations de traitements pour Fr. 65'000.-- pour le secteur de la bibliothèque (reprise Lectour), de Centranim avec une augmentation de la dotation et des coûts supplémentaires pour l'engagement d'un gardien responsable de la piscine. On notera encore Fr. 75'000.-- pour le raccordement au chauffage à distance du bâtiment des sociétés et Fr. 65'000.-- pour la salle omnisports.

- *Les charges liées pour le dicastère de la santé, qui se montent Fr. 8,7 millions, sont au même niveau que pour le budget 2014 (+ Fr. 20'000.--) mais augmentent de Fr. 395'000.-- ou 4,8 % par rapport à 2013. Ces chiffres laissent songeur, d'autant plus que nous n'avons pas de moyens directs de les influencer. Ceci renforce encore la nécessité de gérer au plus près tous les coûts possibles et laisse entrevoir les contraintes budgétaires à venir. A cet effet, il n'est pas inutile de mentionner l'engagement d'une infirmière scolaire alors que les cas étaient jusqu'ici gérés par des tiers. Sans contester la légitimité d'un tel besoin, ce qui est d'autant plus facile lorsque l'on est parent, il n'est pas inutile de mettre en garde l'Exécutif sur ce genre de démarche qui pourrait créer le besoin plutôt que répondre à une réelle demande. En effet, comment ne pas imaginer, compte tenu de l'évolution démographique de notre Commune, que nous ne devons créer deux ou trois postes supplémentaires dans un proche avenir. La vigilance est de mise en l'occurrence et nous ne pouvons que recommander à l'Exécutif d'en faire preuve afin d'éviter que ce scénario ne se réalise.*
- *Les charges liées, avec une augmentation de Fr. 473'000.-- (+ 6,2 %) par rapport au budget 2014 et de Fr. 997'000.-- (+ 14 %) par rapport à 2013 continuent leur inexorable progression et représentent la cause principale de la détérioration du résultat net du dicastère des affaires sociales. Pour le reste, nous avons constaté quelques augmentations de coûts dans les Foyers mais qui sont compensées par les objectifs fixés par l'Exécutif d'équilibrer les comptes de ces derniers.*
- *Le dicastère transports et communications fait ressortir un résultat net de Fr. 449'000.--, meilleur que le dernier budget et quasi au niveau des coûts réels 2013, qui sont légèrement supérieurs de Fr. 28'000.--. Les mesures d'économies conduites par l'Exécutif en sont la principale raison. Toutefois, la forte diminution du poste frais d'entretien des routes communales (620.314.00) pour Fr. 157'000.-- dont Fr. 40'000.-- d'économie y est pour beaucoup également. Ce poste méritera une attention toute particulière à l'avenir pour garantir que ces économies sont bien réelles et non pas seulement des charges différées.*
- *Avec une différence nette de 0,69 % par rapport au budget 2014, se décomposant entre engagements, revalorisations de paliers et mutations, la masse salariale du budget 2015 qui se monte à Fr. 14,5 millions reste bien maîtrisée. Cette bonne gestion est à souligner et doit rester un objectif prioritaire compte tenu des difficultés budgétaires à venir.*
- *Effet pervers du développement galopant de notre Commune, les charges liées au budget 2015 continuent d'augmenter et se montent à Fr. 45,5 millions ou 40,8 % des charges hors imputations internes. Elles s'accroissent de Fr. 1,2 million par rapport au budget 2014 et de Fr. 3,3 millions par rapport à l'exercice 2013.*
- *Grâce à des rentrées fiscales meilleures que prévues pour les personnes physiques (+ Fr. 1,5 million), pour l'impôt à la source (+ Fr. 200'000.--), en provenant des contributions immobilières (+ Fr. 560'000.--) ou encore de l'augmentation du dividende attendu de Gruyère Energie SA (+ Fr. 400'000.--), le dicastère finances et impôts fait ressortir un accroissement positif du résultat net de Fr. 2,8 millions par rapport au budget 2014 et de Fr. 2,4 millions comparativement à l'exercice 2013. On notera encore, tant pour le budget qu'en comparaison avec 2013, la perte de la subvention pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine qui se montait à Fr. 702'000.--. Toutefois, cette diminution de recette a pu être compensée, une fois n'est pas coutume, par une diminution des charges liées provenant d'un changement de l'IPF (indice du potentiel fiscal) qui génère un gain positif de Fr. 652'000.-- par rapport au budget 2014 et de Fr. 826'000.-- par rapport à l'année 2013. Quant à l'impôt sur les sociétés, s'il reste au même niveau que celui du dernier budget, il est en diminution de Fr. 475'000.-- par rapport à 2013.*
- *Les très importants amortissements supplémentaires réalisés ces dernières années permettent de diminuer un peu les amortissements obligatoires qui se montent quand même à Fr. 5,3 millions au budget 2015, en augmentation de Fr. 250'000.-- par rapport à 2014 et de Fr. 808'000.-- par rapport à 2013. Les intérêts, principalement sur les emprunts à long terme, se sont accrus de Fr. 90'000.-- par rapport à 2013 et sont en diminution de Fr. 275'000.-- par rapport au précédent budget.*

### **Considérations générales et conclusions**

Contrairement à l'année dernière où le Conseil communal nous avait proposé un budget déficitaire de Fr. 4,1 millions qui nous avait fortement interpellés, il nous propose aujourd'hui pour l'année 2015 un budget qui fait toujours ressortir une perte, certes, mais qui se monte à seulement Fr. 660'880.--. Malgré le fait que beaucoup de mesures dites d'amélioration sont en fait des augmentations de recettes, des économies budgétaires ont été décidées, certaines plus émotionnelles que d'autres, certaines plus faciles à mettre en application que d'autres et qui nécessiteront un suivi attentif de tous les acteurs de la Commune, y compris de la part du Législatif. Il faut toutefois relever que la probabilité de diminuer des coûts connus et maîtrisés est plus réaliste à envisager que la concrétisation de nouvelles recettes, notamment fiscales, qui tient compte de paramètres aléatoires et subjectifs non maîtrisables. Ceci dit, ne faisons pas la fine bouche sur ce budget qui reste très raisonnable. Toutefois, en regard de ce que nous laisse envisager le plan financier 2015 - 2019, bien que lui aussi nettement plus favorable par rapport à celui de l'an dernier, les exercices futurs seront tous déficitaires avec un pic pour l'année 2019. L'endettement, lui aussi, va reprendre l'ascenseur après une accalmie projetée pour 2015. Dans un tel contexte, aucun relâchement ne peut être accepté et le pragmatisme doit prévaloir en toutes circonstances pour minimiser tant les investissements que les coûts de fonctionnement. Les mesures d'économies prises à ce jour restent, semble-t-il, les plus faciles à mettre en oeuvre mais il en reste probablement d'autres avant d'envisager d'augmenter les impôts pour éviter le naufrage planifié pour 2019.

Nous prenons acte des actions promises par le Conseil communal et attendons maintenant de pouvoir vérifier dans le temps le bien-fondé de ces dernières. Tout le monde est d'accord d'admettre que l'orage arrive, n'attendons donc pas de devoir courir aux abris sans avoir, au préalable, pris toutes les mesures possibles pour réduire les coûts autant que faire se peut, de manière sensée et humaine. A cet effet, nous ne pouvons que recommander au Conseil communal de continuer de combattre cet accroissement endémique des coûts par tous les moyens possibles.

La Commission financière a œuvré comme toujours avec intérêt, conviction et surtout le même plaisir. Le Conseil communal est, comme d'habitude, resté disponible et a répondu avec transparence à toutes nos questions. Nous remercions Madame Chantal Prin, qui accomplissait sa première année en tant que secrétaire de la Commission financière, pour sa gentillesse, sa disponibilité et son engagement. Un grand merci encore à Monsieur Christophe Uldry pour le temps qu'il nous a consacré avec sa coutumière affabilité et qui reste un personnage incontournable de l'échiquier communal. Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

La Commission financière dans son ensemble et à l'unanimité, donne un préavis favorable sur l'entrée en matière du budget 2015. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour l'établissement de son rapport et la présentation de celui-ci devant l'assemblée.

Il passe ensuite la parole aux Groupes politiques.

Au nom du **Groupe PS**, Madame kirthana Wickramasigam intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,

Nous soulignons l'effort du Conseil communal dans les mesures d'économies présentées dans le budget 2015. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui sont connus. Notre Groupe a pris connaissance de ce budget 2015 avec grand intérêt mais avec, une nouvelle fois, grande inquiétude. Le Groupe socialiste remercie spécialement le personnel communal dans les efforts consentis. Mais, nous insistons fortement sur le fait qu'on ne pourra pas aller plus loin dans les économies. Si l'on continue comme cela, des coupes plus importantes toucheront probablement le personnel, ce qui n'est pas acceptable.

Nous l'avons déjà dit lors de la présentation du plan financier, Bulle a plus que jamais besoin d'investissements à long terme. Les économies ne doivent pas se faire au détriment d'un développement harmonieux de la ville. Néanmoins, les projets les plus coûteux ne sont pas forcément ceux qui correspondent aux besoins de la

population. Nous demandons au Conseil communal d'inclure la population dans les projets de rénovation, de création de nouvelles places et d'infrastructures afin de pouvoir offrir des solutions en adéquation avec les besoins.

Sur le budget des investissements, nous aurons juste un désaccord ; il sera présenté ultérieurement.

Nous remercions le Conseil communal et son Administration pour leur travail. Avec ces considérations, notre Groupe entrera en matière sur le budget 2015. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Wickramasingam pour son intervention et demande s'il y a d'autres interventions. Il passe la parole à Monsieur Laurent Monney.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Laurent Monney intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe PDC/PVL a pris connaissance avec grand intérêt du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Bulle et l'a minutieusement analysé.

Après la grosse inquiétude ressentie lors de la présentation du budget 2014 avec ce déficit de Fr. 4,1 millions, c'est avec plus de sérénité que nous avons pris connaissance du budget 2015 qui présente un déficit de Fr. 660'880.-- (moins de 0,6 % des charges effectives).

Cette amélioration, fruit d'un travail méticuleux et tenace accompli en toute collégialité par le Conseil communal, a été effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de mesures structurelles et d'économies. Les différentes mesures prises amènent une réduction de l'excédent de charges de Fr. 3 millions sur le budget 2015. L'analyse détaillée des mesures proposées fait tout de même ressortir que 62,38 % des améliorations annoncées proviennent de l'augmentation prévue de diverses recettes fiscales et diverses autres recettes qu'il s'agira encore d'encaisser. Parmi les mesures significatives annoncées, nous signalons l'amélioration du taux de couverture lié à la gestion des déchets par une adaptation de la taxe de base (Fr. 400'000.--), l'augmentation du dividende versé par Gruyère Energie SA (Fr. 400'000.--), les diverses mesures liées au personnel sans toucher aux salaires (Fr. 67'000.--). La réduction de la subvention aux Francomanias (Fr. 30'000.--) n'est de loin pas la plus importante, mais à ce jour, elle est certainement celle qui a été la plus médiatisée.

En résumé, le total des charges budgétisées pour 2015 se monte donc à Fr. 125,65 millions, en augmentation de 0,6 % par rapport au budget 2014 et 4,5 % par rapport aux comptes 2013, soit une augmentation de Fr. 5,4 millions. Quant aux recettes, elles s'élèvent à Fr. 125 millions, en augmentation de Fr. 4,2 millions ou 3,9 % par rapport budget 2014 et Fr. 5,0 millions ou 4,2 % par rapport aux comptes 2013. Je ne reviendrai pas sur les investissements 2015 que j'ai abordés lors de ma première intervention dans cette séance. Je réitère les remerciements du Groupe PDC/PVL au Conseil communal et au personnel pour tout le travail effectué durant l'année 2014.

Le PDC/PVL prévoit favorablement l'entrée en matière sur le budget 2014 de la Commune de Bulle. Il n'interviendra en principe plus lors de l'étude de détail des comptes du budget. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Laurent Monney pour son intervention.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur Jacques Rime intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le Groupe UDC/UDF constate que le Conseil Communal a réussi à ramener le déficit 2015 à un niveau acceptable, nous l'en félicitons.

*Cependant nous remarquons que ceci a été réalisé principalement grâce à de nouvelles recettes. Nous l'encourageons donc à réfléchir à de nouvelles mesures d'économies afin d'anticiper l'augmentation des charges prévue pour 2019. Le Groupe UDC/UDF vous propose d'entrer en matière sur le budget de fonctionnement 2015, mais nous reviendrons sur certains investissements que nous refuserons dans la discussion de détail. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime et demande s'il y a d'autres interventions souhaitées.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget et propose de passer à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

\* \* \* \*

### **3.1 – BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

#### **3.1.1. Etude et réalisation de la rénovation des vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment « Le Tilleul » sur le site de La Condémine** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur David Seydoux qui, au nom du **Conseil communal**, intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Les vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment « Le Tilleul » sur le site de La Condémine datent de l'origine du bâtiment, soit du milieu des années 1970. Ils sont particulièrement en mauvais état et il devient impératif d'effectuer les travaux de rénovation pour respecter les normes d'hygiène ainsi que pour adapter l'utilisation des vestiaires aux besoins actuels.*

*En effet, la conception architecturale ne correspond plus du tout au système actuel et doit être revue en fonction des utilisateurs d'aujourd'hui. Le manque de vestiaires séparés rend la cohabitation difficile, entre des élèves d'âges différents, durant le changement de tenue. D'ailleurs, actuellement, certains se changent tout simplement dans le corridor.*

*Les travaux prévus consisteront à réaménager tous les vestiaires et tous les locaux de douche, sur les deux niveaux et en tenant compte des éléments précités. Les douches seront entièrement démontées et redistribuées en fonction des besoins actuels. Par conséquent, la ventilation devra également être modifiée, le faux-plafond sera remplacé. Suivant leur état, la tuyauterie et les sanitaires seront remis à neuf. Des travaux de menuiserie et de peinture sont également prévus. Au vu de la complexité du projet, un mandat d'étude et de direction des travaux sera attribué à un bureau spécialisé. Compte tenu des éléments précités, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 400'000.-- pour les travaux de réfection des vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment « Le Tilleul » sur le site de La Condémine. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Seydoux pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière.

Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, chers collègues,*

*La nécessité de réaliser cet investissement nous semble juste et nous comprenons la complexité du projet. Toutefois, nous sommes malgré tout surpris que le Service technique ne soit pas à même de le piloter, qu'un mandat d'étude soit nécessaire et que l'on envisage de donner la direction des travaux à un ou des bureaux spécialisés. Nous ne pouvons que recommander au Conseil communal de limiter au maximum l'engagement de tiers et de solliciter davantage les compétences de notre Service technique.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette demande de crédit pour un montant total de Fr. 400'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. Il passe la parole à Monsieur Nicolas Gremaud.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Gremaud intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux,*

*Le Groupe PS accepte le crédit de Fr. 400'000.-- pour cette rénovation et encourage les membres du Conseil général à le valider.*

*Comme la pendule dominant l'entrée de la salle de gymnastique, il semble que le temps se soit arrêté autour du bâtiment « Le Tilleul ». Si cette pendule redémarre, je souhaite qu'elle le fasse au moins simultanément avec les travaux de rénovation.*

*Les années 70 ont glorifié la musique disco et ont fait briller des millions de paillettes. Les vestiaires, les douches et autres installations sont également le fruit des « seventies », mais le constat est nettement moins festif. Si le vintage est plutôt tendance, le vétuste ne l'est pas du tout. Les douches ne sont plus mixtes, le nombre d'utilisateurs a augmenté et la place n'est pas suffisante. L'utilisation d'un couloir pour permettre à des enfants de cinq ans de se changer en est le triste exemple.*

*Nous devons adapter cet environnement pour favoriser les activités sportives et une saine cohabitation entre tous les utilisateurs. Cette mise à jour est impérative pour offrir un espace accueillant et répondant aux normes actuelles. Nous devons garantir une qualité d'installations équitable entre les différentes écoles de notre Commune pour ne pas risquer un clivage ou un sentiment de favoritisme. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Gremaud pour cette intervention.

La parole n'étant pas demandée dans les Groupes PLR, PDC/PVL, UDC/UDF, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 400'000.-- pour les travaux de réfection des vestiaires et des sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment « Le Tilleul » sur le site de La Condémine.**

\* \* \* \* \*

### 3.1.2. Réaménagement de la place de jeux de La Léchère (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Magne qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Les cheminements traversant la place de jeux de La Léchère sont en l'état vieillissants et peu cohérents. Différents jeux initialement installés sur cette place sont aujourd'hui vétustes ou ont dû être déposés afin d'éviter tout accident, selon les recommandations BPA en la matière, suivies par notre responsable du Service des espaces verts.*

*Suite aux sollicitations de la population et désireux de valoriser cette place de La Léchère située à proximité de l'Ecole primaire, le Conseil communal a commandé en août 2013 une étude auprès de l'Architecte paysager Bellion-Jourdan Art-Design & Nature.*

*Les objectifs d'amélioration proposés sont :*

- transformer l'identité de cette place de La Léchère en un parc naturel et urbain ;*
- partir de l'existant pour en faire un espace mieux structuré et rénové au goût du jour ;*
- renforcer l'image verte en gardant des perspectives et des espaces ouverts ;*
- créer divers espaces de jeux adaptés à différentes tranches d'âges ;*
- maintenir le terrain de sport pouvant servir notamment aux élèves de l'école primaire, en le dotant d'un revêtement multisports.*

*Le coût total de cet investissement s'élève à Fr. 300'000.--. C'est pourquoi le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit équivalent à la somme précitée, utile au réaménagement la place de jeux de La Léchère. Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour toute question éventuelle. »*

Monsieur le Président remercie Madame Magne pour son intervention et cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Le besoin sécuritaire nous paraît être une bonne raison de réaliser ce réaménagement. Toutefois, la vétusté et la cohérence des cheminements nous semblent être moins pertinents. Le bien-être de nos concitoyens reste aussi un souci de la Commission financière mais, encore une fois dans un contexte économique difficile, nous demandons à ce que le Conseil communal n'engage que des dépenses nécessaires et laisse le superflu et le luxe pour des jours meilleurs.*

*Forte de cette recommandation, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement cette demande de crédit de Fr. 300'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et passe la parole aux Groupes politiques.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Isabelle Nicolet Paschoud s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,*

*Tout d'abord, un grand merci au Conseil Communal pour la décision prise de réaménager et rénover la place de jeux de La Léchère. En effet, riveraine de cet îlot de verdure depuis plus de quatre ans maintenant, je suis heureuse de pouvoir annoncer à mes enfants, qui y jouent quasi tous les jours, cette bonne nouvelle.*

*Cependant, le montant de Fr. 300'000.-- alloué pour cette rénovation laisse perplexe, en ces temps de coupes budgétaires. Nous savons que la ville de Bulle et sa croissance galopante vont de pair avec l'exercice difficile auquel se sont astreints l'ensemble de nos élus et dont nous voyons le résultat ce soir. Dès lors, il semble inapproprié, même si le projet est plus que plaisant, de dépenser autant pour une place de jeux au demeurant charmante, déjà vallonnée et arborisée. Malgré tout, cette dernière nécessite de nouveaux jeux adaptés pour les enfants.*

*Le PS s'est toujours positionné en faveur des espaces verts ; pourtant, nous refuserons cet investissement en l'état. Nous demandons soit qu'il soit réétudié à la baisse, soit que la différence puisse être réinvestie dans d'autres espaces verts. Ainsi, une solution acceptable par tous pourra se profiler. En effet, pour la place de jeux de La Léchère, seuls de nouveaux jeux adaptés sont indispensables, non seulement pour les habitants du quartier, mais aussi pour les élèves de l'école qui viennent y passer du temps, durant la gym et, bien sûr, durant l'accueil extrascolaire. En effet, cette place de jeux est plus que nécessaire pour que les enfants puissent s'y défouler à midi et après l'école, puisque l'AES n'a pas, à l'heure actuelle, de locaux adaptés et doit s'accommoder de la salle polyvalente souvent surchargée.*

*Pour toutes ces raisons, autant économiques que pragmatiques, puisque de cette façon cette place de jeux serait plus rapidement utilisable, il semble important de la rénover à moindre coût. Nous attendons donc impatiemment de découvrir une nouvelle proposition lors de notre prochain Conseil général. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Nicolet Paschoud pour son intervention.

Pour le **Groupe PLR**, il passe la parole à Madame Line Grandjean, qui intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Un espace récréatif au milieu d'un quartier qui n'a pas encore tout donné en termes de constructions, ne peut être qu'une richesse pour autant qu'il réponde aux attentes de ses utilisateurs de tous âges. Cette place de jeux est devenue un lieu fréquenté non seulement par les habitants du quartier, mais également par les élèves de l'école primaire de La Léchère comme prolongement de leur cour de récréation; augmentation des classes enfantines oblige. Sa fréquentation a cependant diminué, car, vieillissant, cet endroit n'offre plus l'attractivité des premiers jours. C'est pourquoi, bien que le montant budgété nous semble conséquent, le Groupe libéral-radical accepte le réaménagement de cette place afin qu'elle redevienne un lieu de détente et d'échange incontournable. Toutefois, nous souhaitons que le Conseil communal revoie le montant de cet investissement afin de satisfaire aux mesures d'économies qu'impose la situation financière de notre Commune. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Grandjean pour cette intervention.

Pour le **Groupe PDC/PVL**, il passe la parole à Monsieur Philippe Defferrard, qui intervient ainsi :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Même si les coûts nous paraissent assez élevés, c'est avec satisfaction que le Groupe PDC/PVL constate que le Conseil Communal donne un signe positif à la population bulloise quand à l'aménagement de places vertes. Nous espérons cependant qu'à l'avenir, un effort soutenu sera apporté à l'entretien de ces places vertes afin d'éviter que celles-ci ne tombent en ruines et qu'il faille à nouveau parler de réaménagement lors d'un prochain budget. Merci.»*

Monsieur le Président remercie Monsieur Defferrard pour son intervention.

Pour le Groupe **UDC/UDF**, il passe la parole à Monsieur José Lorente, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, chers collègues,

*Cela fait maintenant une dizaine d'années qu'un aménagement avait été réalisé par les promoteurs du quartier. Je suis allé personnellement voir cette place de jeux. Cet aménagement sert également de terrain de sport, notamment de basket, pour l'école primaire de La Léchère.*

*Suite à différentes discussions, il en ressort que ce sujet est très très délicat. Fr. 300'000.-- pour le réaménagement de la place de jeux est pour nous tout simplement trop cher.*

*Alors, le Groupe UDC/UDF demande le renvoi de cet objet et la création d'une commission ad hoc, qui soit mise sur pied rapidement pour que le Conseil communal présente une nouvelle demande d'octroi de crédit. Ce renvoi ne signifie pas que le Groupe UDC/UDF s'oppose au réaménagement de cette place, mais trouve qu'il y a des adaptations à faire.*

*Par ailleurs, le Groupe UDC/UDF a appris que la Commission scolaire, les responsables des bâtiments et enseignants ont été plus ou moins consultés. Néanmoins, nous estimons que le projet prévu est certes cher, mais nécessaire.*

*C'est vrai que cette demande de renvoi est regrettable car le réaménagement de la place de jeux de La Léchère est important, particulièrement pour les petits qui n'ont absolument rien d'adapté à leurs besoins.*

*Ne pas faire ou repousser sa réalisation d'une année serait dommage. Mais nous avons un nouveau challenge. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur José Lorente pour son intervention.

Il demande si d'autres personnes désirent s'exprimer sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à la majorité des membres présents, soit par 25 oui, 21 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 300'000.-- pour le réaménagement de la place de jeux de La Léchère.**

\* \* \* \* \*

### 3.1.3. Participation à l'aménagement du « Terrain des Dousse » pour le Mémorial Loretan

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Magne qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Erhard Loretan, enfant bullois, est un personnage illustre et incontournable du monde de l'alpinisme, qu'il n'est plus besoin de présenter.*

*En 2011, suite à son décès subit en pleine expédition, Monsieur Carlo Gattoni et plusieurs amis proches d'Erhard Loretan, par le biais du Club alpin Suisse, Section La Gruyère, projettent de réaliser sur l'actuel parc public, lieudit « Terrain des Dousse » appartenant à la Paroisse catholique-romaine de Bulle-La Tour, un Mémorial en son nom.*

*Pour soutenir cette démarche et assurer une valorisation de qualité de l'actuel parc urbain, entretenu depuis toujours par la Ville de Bulle, le Conseil communal consent, en 2013, à un soutien de Fr. 25'000.-- pour un crédit d'étude confié au Bureau d'architecture paysagère Caviale et Amphoux de Lausanne, mais également pour les frais de mise à l'enquête publique du projet. Ce dernier, déposé par la Section La Gruyère du Club alpin suisse obtient le permis de construire en juillet 2014.*

*Je ne reviendrai pas ici, ni sur le document de présentation formalisé par le groupe d'initiants et qui était annexé à notre message, ni sur l'application numérique novatrice permettant de se documenter personnellement sur Erhard Loretan, sa vie et ses exploits. J'ajouterai juste encore que l'entretien courant de cet espace vert restera à charge des comptes de fonctionnement de notre Ville, en spécifiant bien que cette réalisation n'aura pas d'incidence financière sur le montant actuel des frais courants d'entretien.*

*Sans oublier l'obtention du droit d'usage du terrain octroyé par la Paroisse catholique romaine de Bulle-La Tour, le groupe d'initiants a, entretemps, collecté des donations pour un montant de Fr. 140'000.--.*

*Le coût d'investissement du projet s'élevant à Fr. 280'000.--, le Conseil communal sollicite donc l'octroi d'un crédit de Fr. 140'000.-- comme participation de la Commune à l'aménagement du « Terrain des Dousse » pour le Mémorial Loretan. Cette place nouvellement aménagée pourrait ainsi être inaugurée en octobre prochain, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Ascension, par Erhard Loretan, de son quatorzième 8'000 m. Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour toute question éventuelle. »*

Monsieur le Président remercie Madame Magne pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

*La légitimité du projet nous semble justifiée et l'idée de faire cohabiter le parc urbain avec toutes les significations qui se rattachent à ce Mémorial avec un mur de grimpe paraît être une juste reconnaissance pour Erhard Loretan d'une part et pour les autres personnes et entreprises ayant soutenu le projet d'autre part. En outre, la Commission financière a relevé que le projet ne devrait pas avoir d'incidence financière par rapport aux frais actuels d'entretien.*

*De fait, la Commission financière donne un préavis favorable à l'unanimité pour cette demande de crédit de Fr. 140'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et cède la parole aux Groupes politiques.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Chantal Pythoud-Gaillard s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil Général,*

*Nous avons étudié avec intérêt le projet d'aménagement du «Terrain des Dousse» pour le Mémorial Erhard Loretan.*

*Contrairement à l'adage qui dit que nul n'est prophète en son pays, notre Commune rend hommage à Erhard Loretan, avec le soutien de sympathisants et de la section du CAS La Gruyère.*

*Je ne vais pas faire ici l'apologie de cet alpiniste, à la réputation mondiale. Rappelons-nous simplement que cet homme, qualifié d'exceptionnel par ses pairs, a fait ses premières expériences d'escalade sur un pommier du «Terrain des Dousse». Notre Commune peut être fière d'avoir abrité les talents de cet alpiniste d'exception.*

*Ce projet d'aménagement est bien pensé avec la symbolique des 14 pommiers, tout en maintenant un large espace gazonné et surtout l'implantation de ce bloc d'escalade en plein air dont nous nous réjouissons.*

*Puisse-t-il susciter la vocation de futurs grimpeurs, qui partiront ensuite à la conquête de nos Préalpes, de ces Gastlosen si chères à Erhard et aux grimpeurs de notre région.*

*A l'heure des playstation, des tablettes, des smartphones et autres, il est précieux de pouvoir connecter nos jeunes à la nature ; en voici peut-être un moyen...*

*C'est avec ces considérations que le Groupe socialiste soutient la participation de la Commune à cet aménagement. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Pythoud-Gaillard pour son intervention.

Il passe la parole à Monsieur Frank Aellen qui, au nom du **Groupe PDC/PVL**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Le Groupe PDC/PVL répondra positivement à cet objet sous réserve de quelques questions et remarques sur le croquis annexé en page 2 du message.*

*Pour les personnes qui ne connaissent pas mon CV, je suis horticulteur-paysagiste et pépiniériste. En outre, j'ai suivi une formation en arboriculture fruitière il y a 23 ans. Actuellement, je suis moniteur arboricole au niveau cantonal et président de l'Association des arboriculteurs des districts de la Glâne, la Gruyère et la Veveyse.*

*Sachant que pour un verger de pommiers haute-tige avec quatre charpentières type Oeschberg, il faut compter 120 arbres à l'hectare. Cela signifie une distance minimale de 9 mètres entre chaque pommier sur la ligne et de 10 mètres au minimum entre les lignes. Les mensurations moyennes du terrain des Dousse sont de 56,70 m en longueur et de 52.50 m en largeur, ce qui représente une surface de 2'976.75 m<sup>2</sup>.*

*Selon ce plan, je ne peux pas imaginer une ligne de 13 pommiers sur une distance de moins de 60 m. Après 10 ans, nous serions obligés d'arracher la moitié de ces fruitiers.*

*La plantation de ce verger posera moins de problème si une réflexion se fait lors de l'établissement du projet. Je pense notamment sur le choix des variétés. Certaines sont sensibles aux maladies, tandis que d'autres aux conditions climatiques. Les variétés locales et anciennes ajouteraient une grande valeur didactique pour les générations futures.*

*De plus, un plan de travail devra mentionner non seulement la taille, les contrôles et les traitements phytosanitaires, mais également les récoltes.*

*Après une phase de jeunesse de 10 à 15 ans, ces arbres recouvrant une surface de plus de 1'000 m<sup>2</sup> produiront environ 3'000 kg de fruits. Comme il s'agit d'un investissement à long terme, la prise en charge de la récolte est à clarifier au départ du projet. Il conviendrait, par exemple, de rechercher des synergies avec d'autres projets existants dans la région. Il ne serait pas très judicieux que les pommes pourrissent sur la pelouse foulée par les promeneurs.*

*Je me réjouis d'ores et déjà à l'idée que, dans quelques années, nous pourrions déguster du jus de pommes lors des apéritifs officiels organisés dans notre cité. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Aellen pour ses précisions. Il demande si d'autres personnes désirent s'exprimer sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 140'000.-- pour la participation de la Commune à l'aménagement du « Terrain des Dousse » pour le Mémorial Loretan.**

\* \* \* \* \*

### **3.1.4. Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres** (voir message en annexe)

L'objet est reporté, selon entrée en matière sur l'ordre du jour – voir page 7 du présent PV.

### 3.1.5. Foyers pour personnes âgées – investissements divers (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Vice-Syndique qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

*Comme vous avez pu le lire dans le message, les investissements pour les Foyers de la Ville de Bulle concernent essentiellement la sécurité, l'efficacité énergétique, l'évolution technologique et le maintien d'un état de fonctionnement optimal de nos EMS.*

- Pour la Maison bourgeoise dont l'avenir est incertain, on s'en tient strictement aux aspects sécuritaires et aux travaux indispensables à la poursuite de l'exploitation.*
- Les plafonniers du hall d'entrée et des couloirs qui datent des rénovations en 1990 ont connu un souci de départ de feu, heureusement sans conséquence.*
- La détection incendie date également de 1990 et la maison qui en assure la maintenance ne garantit plus les pièces en cas de panne, ceci à partir de 2015.*
- Le réseau de chauffage doit subir un ébouage et des réglages ; les chambres qui sont situées dans les extrémités du circuit ne sont plus chauffées correctement.*
- Nous devons passer à la technologie Internet Protocole pour l'installation du courant faible. En effet, à partir de 2017, les détections incendies, la centrale d'alarme en lien avec les pompiers, les appels malades et les téléphones internes ne fonctionneront plus en analogique.*
- Les ascenseurs centraux du Foyer de Bouleyres qui ont été très sollicités lors des déménagements et des travaux posent des soucis de sécurité aux utilisateurs.*
- Pour répondre aux besoins de la mobilité douce, l'installation d'un 2<sup>e</sup> abri à vélos est nécessaire et au vu de l'augmentation des résidents souffrant de démence, nous devons sécuriser la cage d'escalier du Foyer de Bouleyres.*

*Pour l'ensemble de ces travaux dans les Foyers, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 435'000.--. Je vous remercie et suis à disposition si vous avez des questions. »*

Monsieur le Président remercie Madame Romanens pour cette intervention.

Il passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

*La Commission financière a pris note des divers investissements demandés pour la Maison Bourgeoise et le Foyer de Bouleyres et que ces derniers se limitent au strict nécessaire pour poursuivre l'exploitation et pour en assurer les aspects sécuritaires. Ceci dit, compte tenu de l'importance de certains crédits demandés, entre Fr. 10'000.-- et 30'000.--, la Commission financière pense que certains de ces investissements seraient plus en rapport avec le budget de fonctionnement que celui des investissements.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavis favorablement le crédit demandé de Fr. 435'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et passe la parole aux Groupes politiques.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit global de Fr. 435'000.-- regroupant les investissements suivants dans les Foyers communaux pour personnes âgées :**

· Plafonnier de la Maison Bourgeoisiale	Fr.	15'000.--
· Détection incendie de la Maison Bourgeoisiale	Fr.	35'000.--
· Ebouage et régulateurs du réseau de chauffage à la Maison Bourgeoisiale	Fr.	30'000.--
· Installation courant faible, passage à la technologie IP	Fr.	150'000.--
· Ascenseurs centraux du Foyer de Bouleyres	Fr.	170'000.--
· Abri à vélos au Foyer de Bouleyres	Fr.	25'000.--
· Sécurisation de la cage d'escalier du Foyer de Bouleyres	Fr.	<u>10'000.--</u>
<b>Total</b>	Fr.	<b>435'000.--</b>
		=====

\* \* \* \* \*

### **3.1.6. Réaménagement de la route de Mon-Repos** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pierre Pythoud qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Gruyère Energie va étendre son réseau de chauffage à distance sur la route de Mon Repos.*

*Pour la Ville de Bulle, ce sera l'occasion de remplacer la conduite d'eau potable qui est en mauvais état. De plus, nous avons un problème de gestion des places de stationnement dans cette rue avec des voitures qui parquent sur le trottoir et autour des puits à déchets (moloks), ce qui en empêche l'accès.*

*En plus du remplacement de la conduite d'eau potable, le nouvel aménagement qui vous est proposé permettra d'améliorer le stationnement en définissant clairement où les véhicules peuvent se garer sur le domaine public.*

*Le Conseil communal sollicite donc l'octroi d'un crédit de Fr. 150'000.-- pour le réaménagement de la route de Mon-Repos.*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

*La Commission financière a pris connaissance de la pertinence de réaliser l'investissement afin d'éviter une nouvelle intervention ultérieure. Par conséquent, elle préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 150'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 150'000.-- pour le réaménagement de la route de Mon-Repos.**

\* \* \* \* \*

### **3.1.7. Remplacement de véhicules au centre d'entretien** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sylvie Magne qui, au nom du **Conseil communal**, intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Suite au message que vous avez reçu, je n'ai pas d'éléments supplémentaires à ajouter. Par conséquent le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit total de Fr. 90'000.--, destiné au remplacement de deux véhicules, soit :*

- *un véhicule électrique pour la vidange des corbeilles ;*
- *une jeep utile aux activités du Service des forêts, le véhicule actuel datant de plus de 12 ans ;*

*Je vous remercie de votre attention et reste volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle. »*

Monsieur le Président remercie Madame Magne pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

*La Commission financière a pris note des explications données par le Conseil communal mais trouve quand même la durée de vie du véhicule électrique un peu courte et ne peut qu'espérer, comme cela a été relevé, que les nouvelles technologies permettront de rallonger sensiblement celle du nouveau véhicule électrique. Quant au second, douze ans d'utilisation montrent que de tels investissements sont bien gérés.*

*La Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi de ce crédit de Fr. 90'000.-- pour l'acquisition de deux véhicules pour le centre d'entretien. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit global de Fr. 90'000.-- regroupant l'investissement de Fr. 40'000.-- pour un véhicule électrique pour la vidange des corbeilles et celui de Fr. 50'000.-- pour une Jeep destinée au Service des forêts.**

\* \* \* \* \*

### **3.1.8. Vision 2030 : Etude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla – Château-d'En-Bas** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Sudan qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces mots :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*En 2009, l'interface de la route de contournement de Bulle - La Tour (H189) a été raccordée sur la route de la Pâla. Dans le même temps, les bus urbains MOBUL ont commencé à circuler sur cet axe. Vous avez également constaté l'extension du complexe scolaire de La Léchère ainsi que l'ouverture du centre commercial Pôle Sud, qui ont intensifié la circulation dans le secteur Château-d'En-Bas.*

*De plus, dans le PAD (Plan d'aménagement de détail) "Bulle-Gare", une étude d'accessibilité et d'impact sur le réseau routier a montré que l'axe routier compris entre la rue de La Léchère et la route de Riaz allait subir d'importantes charges supplémentaires de trafic. Le Conseil communal a donc entrepris les démarches nécessaires en vue des modifications des infrastructures afin de garantir le fonctionnement dit « multimodal » de cet axe qui, je le rappelle, concerne les bus, les véhicules privés, les vélos et les piétons. En terme de capacité, l'étude a également montré que les trois giratoires situés sur la rue du Château-d'En-Bas atteindront rapidement leur limite de capacité. L'impact des autres grands projets urbains, Toula, Montcalia et Pâla, a également été pris en compte.*

Quel est le constat, aujourd'hui déjà ?

*Des difficultés de circulation sont observées aux heures de pointe sur cette chaussée, classée "principale urbaine" au sens du Plan directeur des circulations de la Ville de Bulle. Le fonctionnement de cet axe de notre réseau de transport doit absolument être analysé afin que les objectifs de densification de la Ville puissent être atteints dans de bonnes conditions.*

Quelle est la proposition qui vous est faite ?

*Les objectifs fixés pour cet axe sont donc de garantir une circulation des transports publics et une accessibilité sécurisée pour la mobilité douce, tout en assurant un écoulement du trafic dans des conditions que l'on qualifiera d'acceptables.*

*La complexité des enjeux, associée à l'avantage que procure la confrontation d'idées venant de la part de regards extérieurs, ont conforté le Conseil communal à vous proposer cette fois-ci une étude de circulation, un mandat d'étude parallèle, dit « MEP », sur le secteur route de la Pâla et rue du Château-d'En-Bas. Le fonctionnement du réseau routier étant une problématique globale, et j'insiste comme cela figure clairement dans le message que vous avez reçu, il s'agira d'évaluer l'opportunité d'élargir le périmètre de réflexion sans pour autant remettre en question le Plan directeur des circulations qui existe et la hiérarchie routière qui a été établie jusqu'à ce jour. En d'autres termes, on pourrait dire que le résultat de ce MEP pourra consister en la mise en place d'éléments d'aménagements pour l'axe qui vous est décrit, Pâla - Château-d'En-Bas, mais également et bien entendu la mise en place d'éventuelles mesures de gestion de trafic sur les autres axes de la ville pour le cas où, précisément, l'étude qui fait l'objet du présent crédit démontre des besoins de réglages ou d'améliorations.*

*Au vu de la problématique qui est en jeu et qui deviendra de plus en plus importante à l'avenir, le MEP sera ouvert aux ingénieurs en transport qui s'adjoindront, le cas échéant, les services d'un paysagiste et éventuellement d'un urbaniste. Dans tous les cas, les équipes seront formées de spécialistes en aménagement urbain.*

*Le MEP a été prévu pour être terminé au cours de l'année 2015. Dès les résultats connus, un collège d'experts dont vous avez la composition dans le message, jugera des projets rendus. Un document de synthèse, qui pourra être validé par les services de l'Etat, définira les aménagements à réaliser et permettra ainsi la délivrance des différentes autorisations pour construire les bâtiments projetés le long de cet axe. L'investissement qui vous est proposé est le suivant : organisation et accompagnement de l'étude, Fr. 60'000.--, défraiement des experts, Fr. 15'000.--, défraiement des bureaux d'études qui, selon ce qui a été prévu, seront dans un premier temps au nombre de quatre, Fr. 235'000.--, soit un total de Fr. 310'000.--.*

*Aussi, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit du même montant, Fr. 310'000.--, pour l'étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Sudan pour son intervention et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, La Commission financière a pris connaissance des arguments avancés par le Conseil communal et comprend l'importance d'avoir une vision à long terme du développement du trafic urbain et partage ce point de vue. Toutefois, nous regrettons que cela ne soit que pour cet axe et non pas pour l'ensemble de la ville. Le projet tel que présenté reste trop vague et un cahier des charges exhaustif aurait pu être préparé par le service technique afin de limiter le nombre de tiers intervenant dans ce projet. Faire appel à des spécialistes en transport urbain paraît légitime mais il est difficile de se faire une idée du nombre de bureaux d'études qu'il serait raisonnable de mandater sur un tel projet. En l'état, dépenser Fr. 235'000.-- nous semble exagéré et nous pensons aussi qu'il serait légitime de demander une participation aux principaux contributeurs de l'augmentation du trafic et qui bénéficieront également du résultat de cette étude. Le temps passe vite et nous sommes conscients de son importance mais, compte tenu des enjeux et des montants engagés, nous pensons qu'il est judicieux de demander au Conseil communal d'affiner ce projet en y associant une vision plus générale.*

*Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière, à la majorité, donne un préavis négatif à cette demande de crédit de Fr. 310'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Il passe la parole à Monsieur Martin Rauber qui, au nom du **Groupe PS**, s'exprime en ces termes :

*«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,*

*Le parti socialiste soutient la proposition du Conseil communal qui consiste à mettre sur pied un mandat d'études parallèles consacré à analyser les circulations de la Ville de Bulle.*

*En effet, pour assurer un développement harmonieux de l'agglomération, il est primordial de définir et de mettre en œuvre un plan des circulations, optimal et visionnaire, qui saura prendre en compte les différents moyens de transport tout en préservant au mieux le confort des divers usagers.*

*Cependant, nous estimons qu'il est capital d'étendre l'analyse à l'ensemble de la Ville en se concentrant sur les axes et les éléments principaux. L'erreur serait de s'intéresser uniquement au secteur annoncé dans le message en écartant la vision globale qui permettra de gérer les interfaces avec cohérence.*

*Il convient de mettre en place rapidement des solutions performantes telles que des parkings d'échange avantageux et d'augmenter la cadence des bus "Mobul" ainsi que le nombre de lignes afin de limiter la quantité de voitures que le réseau urbain ne pourra bientôt plus absorber.*

*La fronde actuelle de critiques envers l'aménagement de la Ville de Bulle résulte en partie d'un plan des circulations pas abouti qui contient des lacunes importantes. Il s'agit d'apporter au plus vite les corrections nécessaires ainsi que les améliorations réalisables.*

*Le développement de la Ville passe par une densification dont l'une des premières conséquences problématiques sera l'accroissement de la circulation, qu'il est déterminant de gérer au mieux et de rendre le plus fluide possible.*

*Toutefois, en ce qui concerne l'investissement sollicité, nous sommes interpellés par le montant de Fr. 60'000.-- lié à l'organisation et à l'accompagnement de l'étude. Selon nous, cette prestation devrait être prise en charge par notre Service technique et en particulier par l'Ingénieur et l'Architecte de Ville. Nous demandons à l'Exécutif d'utiliser davantage les compétences internes et de limiter les appels à des prestataires externes.*

*Pour conclure, le parti socialiste accepte l'octroi du crédit sollicité de Fr. 310'000.-- avec la demande explicite que les honoraires relatifs à l'organisation soit réexaminés et que l'étude soit élargie à l'ensemble de la Ville. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Rauber pour son intervention. Il passe ensuite la parole à Monsieur Eric Gobet qui, au nom du **Groupe PLR**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que le Groupe PLR a pris connaissance du titre de ce point de l'ordre du jour : VISION 2030.*

*Malheureusement, nous sommes un peu restés sur notre faim lorsque nous avons constaté que cette étude se réfère principalement à l'axe Pâla - Château-d'en-Bas.*

*Il nous serait important, au vu de l'évolution et de la croissance rapide de Bulle, de faire une analyse à l'échelle de la ville et de donner mandat aux urbanistes de réfléchir à un concept de circulation global. En effet, nous constatons qu'aujourd'hui le trafic est déjà très important à plusieurs endroits de la ville, comme par exemple à l'entrée et à la sortie de l'autoroute aux heures de pointe.*

*Heureusement, nous avons pu lire dans le message du Conseil communal qu'il a déjà prévu l'opportunité d'élargir le périmètre de réflexion et nous vous demandons donc de la saisir.*

*Afin d'encourager le Conseil communal à définir une vision et une stratégie 2030, voire même 2050, et pour lui permettre de se faire aider par d'autres bureaux d'urbanistes pouvant élargir cette vision avec un regard nouveau, le Groupe PLR accepte cette demande de crédit de Fr. 310'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour son intervention. Il passe encore la parole à Monsieur Francois Chardonnens qui, au nom du **Groupe PDC/PVL**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Tout d'abord, un petit préambule qui me titille après l'intervention de mes collègues du PS et du PLR. L'analyse est similaire et ne peut pas être partisane ; elle est simplement citoyenne.*

*Ensuite un grand bravo au Conseil communal car, enfin, une proposition est faite d'analyse de besoin futur en dehors du canevas défini fin des années nonante, début des années 2000. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à poursuivre sur ce chemin.*

*Par contre, nous nous demandons si le périmètre choisi est suffisant. En effet, le problème de la gestion des circulations et du parcage est à envisager d'une manière très globale, voire régionale. Quelques exemples : il y a une H189 qui devrait distribuer la circulation en Ville de Bulle selon trois, voire quatre axes, il n'y a actuellement qu'une entrée d'autoroute qui doit absorber la circulation d'un bassin de plus de 45'000 personnes et dont la position se situe bientôt au centre de l'agglomération, il y a une zone proche de Bouleyres pour ne pas la citer qui n'est pas suffisamment desservie en rapport à sa capacité potentielle d'accueil, il y a des flux de circulation qui n'ont pas changé, si ce n'est des limitations de vitesse à 30 km/h et quelques cailloux... Bref, ne serait-il pas temps de prendre un peu de hauteur et d'oser remettre en question des solutions qui pouvaient paraître bonnes il y a dix ans mais qui ne semblent pas donner satisfaction avec l'augmentation de population actuelle.*

*En conclusion, le PDC est pour une solution qui gère les mouvements en Ville de Bulle et dans l'agglomération pour accroître la qualité de vie et son attractivité. Nous soutenons pleinement la démarche du Conseil communal mais la trouvons trop timide. N'ayez pas peur de prendre le taureau (bullois) par les cornes, étendez le périmètre*

*d'étude, n'hésitez pas à revisiter les travaux futurs déjà planifiés et ceux qui doivent encore être planifiés. Il serait très dommage de faire des aménagements maintenant, que l'on regrettera très vite dans les années à venir. Soyez sûrs que le PDC vous soutient et vous soutiendra sur ce chemin, qui n'est pas simple et où les vérités ne sont pas immuables. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Chardonnens pour son intervention. Il passe ensuite la parole au **Groupe UDC/UDF**, par la voix de Monsieur Christophe Monney.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Après étude de ce dossier, nous constatons que la vision 2030 n'est fixée que sur un axe routier et cela ne suffit pas. Celle-ci doit se faire sur la totalité du réseau communal. Nous avons à disposition un Ingénieur et un Architecte de Ville, pour visualiser la conception du trafic pour ces quinze prochaines années. Certes, cela ne suffit pas. Nous pensons que ces personnes peuvent préparer des dossiers bien ficelés, avant de mettre en projet d'étude et en consultation auparavant à la Commission d'aménagement. Le montant de Fr. 310'000.-- demandé pour ce tronçon nous paraît surfait. De ce fait, nous n'accepterons pas ce point. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney pour son intervention. Il demande si d'autres personnes désirent s'exprimer sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

**↳ Au vote, le Conseil général accepte, à la majorité des membres présents, soit par 39 oui, 7 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 310'000.-- pour l'étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla – Château-d'en-Bas.**

\* \* \* \* \*

### **3.1.9. Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pierre Pythoud qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Si je résume le message que vous avez reçu, le réservoir de Tronchebellon est vieux, il n'assure pas la pression suffisante car il est trop bas en altitude, il ne garantit pas une réserve incendie suffisante, il n'a qu'une cuve, ce qui complique son entretien, et il est trop petit avec un volume de 500 m<sup>3</sup>.*

*C'est néanmoins un réservoir indispensable qui permet la distribution du quartier du Carry, mais également de toute la partie du haut de la rue de Vevey, Part-Dieu, Arsenal. Un nouveau réservoir est projeté en amont du réservoir actuel ; il sera équipé de deux cuves de 1'100 m<sup>3</sup>, soit une capacité totale de 2'200 m<sup>3</sup>.*

*En conséquence, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 2'125'000.-- pour la construction d'un nouveau réservoir dans le secteur de Tronchebellon. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour son intervention.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, La Commission financière a pris connaissance du projet extrêmement détaillé. Elle est bien consciente de la nécessité de garantir les besoins en eau de l'ensemble du territoire communal. Elle sait également que la mise en conformité d'une installation, datant de 1900 et qui ne répond plus aux normes en vigueur, générerait des coûts probablement onéreux sans pour autant répondre aux besoins actuels. Elle note aussi que cet investissement est nécessaire afin d'assurer la défense incendie dans les zones ouest de la ville. De fait, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette demande de crédit de Fr. 2'125'000.--. Merci.* »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Il passe la parole à Monsieur François Ducrest qui, au nom du **Groupe PS**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Le Groupe socialiste soutient le crédit d'investissement de Fr. 2'125'000.-- pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau dans le secteur de Tronchebelle. Cette demande de crédit permet de mettre en lumière l'importance de certaines tâches de la Commune. Ici, il s'agit de fournir de l'eau potable et de bonne qualité dans chaque foyer et de prévoir une réserve suffisante d'eau pour lutter en cas d'incendie. Alors que les promoteurs recherchent des profits en spéculant sur le marché de l'immobilier, en faisant pression pour ouvrir des zones constructibles, la Commune remplit un besoin primaire, la sécurité des ressources pour tous ses citoyens. C'est pour ce genre d'investissement que je suis fier de faire de la politique. Merci.* »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ducrest pour son intervention.

Il passe ensuite la parole à Monsieur Jacques Morand qui, au nom du **Groupe PLR**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, Le Groupe Libéral-Radical soutient cet investissement pour la construction de ce nouveau réservoir d'eau potable. Cependant, il s'interroge sur les éléments suivants : Actuellement, nous avons un réservoir en Vaucens, qui garantit à la Ville de Bulle et aux communes desservies une réserve d'eau potable d'environ 24 heures ; c'est court, une seule journée ! Nous avons aujourd'hui la possibilité de faire un nouveau réservoir, certes un peu plus haut à Tronchebelle, alors pourquoi ne pas saisir l'opportunité qui s'offre à nous aujourd'hui d'organiser une réserve d'eau potable un peu supérieure à celle que nous avons. La capacité du réservoir projeté assure, selon mon calcul sommaire, la réserve d'eau potable pour la Ville de Bulle de seulement 3 heures. Du moment où des travaux sont réalisés, que des conduites sont tirées et que le réservoir, situé sur les hauteurs de la Ville de Bulle pourra toujours desservir les habitations de la partie inférieure, je pense que le Conseil communal, respectivement peut-être Gruyère Energie SA, devraient vraiment se poser la question quant à la grandeur de ce réservoir avant de procéder ou de prévoir, comme c'est souvent le cas, quelque chose « au rabais » ou en petite quantité et que, plus tard, on paiera beaucoup plus cher. Merci.* »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques Morand pour son intervention.

Aucune intervention des autres Groupes n'étant demandée, c'est Monsieur Pierre Pythoud qui, au nom du **Conseil communal**, prend la parole pour répondre à l'intervention de Monsieur Jacques Morand, en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*J'ai pris note de la remarque ; cependant, il faut savoir que Gruyère Energie SA a dimensionné correctement le réservoir, en tenant compte du bassin de population de la zone de desserte, comme vous pouvez le voir en page 3 du message qui vous a été remis, à savoir entre 5'800 et 6'900 habitants. Il faut également savoir qu'un réseau d'eau potable, ce ne sont pas des tuyaux en impasse sur un réservoir, mais tout est bouclé, nous avons deux sources primaires de provenance de l'eau, à savoir les captages de Grandvillard et de Charmey, une conduite d'eau est en construction à travers Bouleyres pour notamment coupler les captages. Aussi, l'agrandissement d'un réservoir à capacité surdimensionnée n'amènerait, à mon avis, rien du tout, puisque n'importe quel secteur ou quartier de la Ville de Bulle peut être approvisionné de différentes manières. Mais j'ai pris acte de la remarque. Merci »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour cette réponse et demande à Monsieur Jacques Morand s'il en est satisfait. Ce dernier répond :

« *Je prends note de cette réponse. Quant à la satisfaction, je reste un peu pantois mais je pense que la réflexion va se faire au niveau du Conseil communal avec GESA et les choses vont certainement aller dans le bon sens, je « nous » le souhaite en tous cas. Merci. »*

Monsieur le Président demande si d'autres personnes désirent s'exprimer sur cet objet. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 2'125'000.-- pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable dans le secteur de Tronchebendon.**

\* \* \* \* \*

### **3.1.10. Collecteurs rue de la Perreire** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Pierre Pythoud qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Avec cette demande de crédit, nous revenons à la problématique habituelle, à savoir que compte tenu de la largeur de la route, nous profitons des travaux de Gruyère Energie pour le chauffage à distance pour remplacer le collecteur en système unitaire par des collecteurs en système séparatif, collecteur d'eaux usées et collecteur d'eaux claires. Il est par ailleurs très intéressant de faire la séparation des eaux à cet endroit, puisque les eaux claires seront directement dirigées vers la Trême, donc avec un résultat positif immédiat.*

*Le Conseil communal vous demande donc un crédit de Fr.200'000.-- pour la construction de collecteurs d'épuration sur la rue de la Perreire. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour cette intervention.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, La Commission financière a bien compris la nécessité et le bon sens de réaliser ce projet de mise en séparatif des collecteurs, en même temps que l'installation du chauffage à distance. En outre, le projet permettra également de diminuer les eaux usées à traiter à la STEP de Broc.*

*Forte de ce constat, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette demande de crédit de Fr. 200'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 200'000.-- pour la construction de collecteurs d'épuration sur la rue de la Perreire.**

\* \* \* \* \*

### **Vote du budget des investissements 2015**

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'ensemble des investissements 2015.

La parole n'étant pas demandée et l'examen des projets d'investissements 2015 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, Monsieur le Président invite les Conseillères et Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2015, qui se chiffrent à Fr. 23'257'000.--, moins les revenus d'investissement de Fr. 10'062'000 .--, soit un total net d'investissements de Fr. 13'195'000.--.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, à la majorité des membres présents, soit par 44 oui et 3 abstentions, le budget des investissements 2015 qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 23'257'000.-- et un total des revenus d'investissement de Fr. 10'062'000.--, soit un total d'investissements net de Fr. 13'195'000.--.**

Monsieur le Président propose de poursuivre avec le budget de fonctionnement 2015.

\* \* \* \* \*

## **3.2 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015**

Monsieur le Président précise que ni le Conseil communal ni la Commission financière ne prennent la parole. Il propose de passer le budget de fonctionnement chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget de fonctionnement dans son ensemble.

### **Chapitre 0 - Administration**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

### **Chapitre 1 - Sécurité publique**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

### **Chapitre 2 - Enseignement et formation**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

### **Chapitre 3 - Culture et loisirs**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

### **Chapitre 4 - Santé**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Au nom du **Groupe PLR**, Madame Florence Minniq intervient en ces termes :

*«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Compte 460.301.00 Nouveau poste pour un poste d'infirmier scolaire*

*En tant que membre de la Commission scolaire, je ne peux que saluer la mise sur pied d'un tel poste, malheureusement un mal nécessaire face à la grandeur de notre cercle scolaire. Aujourd'hui, 1'973 enfants fréquentent nos écoles et, selon les prévisions démographiques, l'évolution sera encore très forte ces prochaines années.*

*Dans la société actuelle, avec des parents démissionnaires, des structures familiales où les deux parents travaillent et confient leurs enfants la journée durant à l'école et à ses services annexes (accueil extrascolaire) et avec des familles monoparentales, les responsables parentaux sont difficilement atteignables, voire inatteignables et c'est à la collectivité que revient la responsabilité des écoliers. Je le déplore mais ne peux que le constater.*

*Aujourd'hui, les urgences médicales et l'organisation de la médecine scolaire (contrôles médicaux et dentaires) sont assumées par le Service des écoles et le Corps enseignant (ce qui n'est pas leur tâche première et devient parfois contraire à leur mission). Ce nouveau poste représentera un 80 % sur l'année civile mais un 100 % sur l'année scolaire et ce service devra être ouvert selon les horaires scolaires et un service d'urgence élargi à l'accueil extrascolaire, ce qui fait sens. Le nouveau cahier des charges devra également comporter de la prévention, externalisée à ce jour mais en diminution pour raison budgétaire.*

*Néanmoins, le Groupe PLR s'inquiète pour l'avenir. L'étendue des tâches du Service des écoles a des limites. Ledit service ne pourra pas prendre la place des parents dans tous les domaines. Le PLR demande à l'Exécutif de rester vigilant à cette évolution et de maîtriser les coûts engendrés par ce genre de service à la population.*

*En tant que membre du PLR, donc soucieuse des deniers publics et étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle tâche, je souhaiterais un rapport sur cette nouvelle activité après un an afin de voir qu'elles ont été ses attributions afin d'éventuellement porter quelques adaptations. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Minnig et demande s'il y a d'autres interventions.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Jacques Morand s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*J'ai une question à l'intention du Conseil communal. Ce ne sont pas les Fr. 50'000.-- en soi qui me font faire débat ce soir, mais ce sont les futures demandes d'argent qui vont venir, suite à ceci. Aujourd'hui, on demande Fr. 50'000.-- pour une infirmière scolaire, demain il faudra une assistante, après-demain il en faudra une par site, par la suite il faudra des véhicules pour transporter des enfants avec un chauffeur et quelqu'un assis derrière et l'on ouvre une boîte de Pandore, avec ces histoires de médecine scolaire. Quelles garanties le Conseil communal peut-il nous donner aujourd'hui, que cette somme ne va pas exploser ces prochaines années ? Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour sa question et demande si le Conseil communal souhaite y répondre.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur David Seydoux répond ainsi :

« *La garantie que l'on peut donner est celle du salaire de l'infirmière scolaire, qui apparaîtra année après année dans le budget des finances communales et c'est le Conseil général qui pourra, s'il le souhaite, biffer une augmentation de la dotation qui aurait été décidée par le Conseil communal. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout sa volonté, puisque l'idée a été d'engager une infirmière scolaire à 80 % qui puisse accomplir un 100 % durant le temps d'école et il n'y a aucune intention aujourd'hui d'augmenter cette dotation à futur. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Seydoux pour sa réponse et demande s'il y a d'autres interventions.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

## **Chapitre 5 - Affaires sociales**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

## **Chapitre 6 - Transports et communications**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

## **Chapitre 7 - Protection et Aménagement de l'environnement**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

## **Chapitre 8 - Economie**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

## **Chapitre 9 - Finances et impôts**

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Avant de passer au vote, il ouvre la discussion sur l'ensemble du budget de fonctionnement 2015.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et propose de passer au vote le budget de fonctionnement 2015, qui présente un total des charges de Fr. 125'650'980.-- et un total des revenus de Fr. 124'990'100.--, soit un déficit global de Fr. 660'880.--.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité des membres présents, soit par 47 voix, le budget de fonctionnement pour l'année 2015 qui présente un total des charges de Fr. 125'650'980.-- et un total des revenus de Fr. 124'990'100.--, soit un déficit global de Fr. 660'880.--.**

\* \* \* \* \*

**Point 4 – Modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Grandjean qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Il vous est proposé ce soir une modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.*

*Dans le cadre des mesures d'économies, comme on l'a rappelé souvent ce soir, le Conseil communal a décidé d'augmenter le taux de couverture du Service de Police des constructions de 50 % à 80 %. En effet, les tâches administratives ne cessent d'augmenter et de se complexifier. Dès lors, le Conseil communal vous propose une adaptation du tarif de l'émolument (taxe proportionnelle) pour les permis de construire et de démolir.*

*Afin d'atteindre le but recherché, nous vous proposons de fixer la contribution, y compris pour les plans d'équipement de détail PED, à un maximum de Fr. 9'000.-- (précédemment Fr. 5'400.--), selon le tableau joint au projet de modification du règlement. La taxe de base et l'émolument pour la délivrance du permis d'occuper restent, eux, inchangés. Vous trouverez en page 2 du message, l'art. 4 qui signifie cette modification.*

*Dès lors, le Conseil communal propose au Conseil général de modifier le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Grandjean pour cette intervention et s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non entrée en matière.

Tel n'étant pas le cas, il ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point.

Constatant que la parole n'est pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à unanimité des membres présents, soit par 47 voix, la modification du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.**

\* \* \* \* \*

## **Point 5 – Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation du district**

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur David Seydoux qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Lors de leur assemblée du 28 août 2014, les déléguées de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation du district ont voté, à l'unanimité, un crédit d'investissement de Fr. 81'000'000.-- pour la construction du bâtiment d'un troisième CO à Riaz, dont la réalisation est devenue incontournable.*

*Fin novembre, référendum oblige, la population gruérienne plébiscitait ce même crédit, qui nécessite aujourd'hui que l'on adapte la limite d'endettement de l'Association.*

*Au 31 décembre 2013, la dette des communes s'élevait à Fr. 50'000'000.--. Avec le crédit d'investissement brut du CO de Riaz, Fr. 81'000'000.--, dont à déduire le montant attendu de subventions de Fr. 13'000'000.--, la dette nette du CO de Riaz devrait s'élever à Fr. 68'000'000.--. Dès lors, la dette nette totale de l'Association, pour les CO de Bulle, La Tour-de-Trême et Riaz, va passer à Fr. 120'000'000.-- environ.*

*En assemblée, les délégués de l'Association des communes pour les CO de la Gruyère ont accepté, à l'unanimité, la modification de l'alinéa 1 de l'article 26 des statuts de l'Association, qui fixe la limite d'endettement.*

*S'agissant d'une modification essentielle des statuts, au sens de l'article 113 de la Loi sur les communes (LCo), la décision doit être soumise à l'approbation du Législatif de toutes les communes membres.*

*Le Conseil communal vous invite donc à adopter la modification de l'art. 26 al. 1 des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation du district, portant la limite d'endettement net à Fr. 120'000'000.--. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et s'enquiert de savoir s'il y a une demande de renvoi ou de non-entrée en matière quant à ce point 5.

Comme ce n'est pas le cas, il ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Constatant que la parole n'est pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote :

**✎ Au vote, le Conseil général approuve, à unanimité des membres présents, soit par 47 voix, la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du cycle d'orientation du district.**

\* \* \* \* \*

## **Point 6 - Divers**

Monsieur le Président donne tout d'abord la parole à Monsieur Yves Grandjean qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

### **Réponse à la question posée par Monsieur Philippe Defferrard, au nom du Groupe PDC/PVL lors du Conseil général du 26 mai 2014 : « Documents sur la Société à 2000 Watts »**

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Lors du dernier Conseil général, le 26 mai 2014, Monsieur Philippe Defferrard, au nom du Groupe PDC/PVL, demandait une information sur la situation énergétique et les démarches menées par la Ville de Bulle.*

*Vous trouvez donc sur vos tables la présentation in extenso et je vous propose simplement de vous en donner quelques commentaires.*

*Ce petit rapport prend en compte le contexte énergétique, la société à 2000 Watts (phase 2 dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui), les promotions de l'économie d'énergie que la Ville a initiées, les participations à des événements et surtout les perspectives.*

*Concernant le contexte énergétique, je crois que l'on ne va pas faire un grand tableau ; vous savez tous, comme moi, qu'il s'agit d'enjeux majeurs. C'est pour cela que la Commune a été nommée « Cité de l'énergie » dès 2007, avec un renouvellement en 2011, et que nous allons nous diriger vers un nouvel audit à la fin 2015.*

*Depuis l'année 2012, la Ville de Bulle participe au programme de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), intitulé « Société à 2000 Watts », ayant pour but de réduire la consommation d'énergie de manière continue sur le long terme. La réduction des énergies fossiles, l'amélioration et l'efficacité énergétiques, la substitution des produits et des technologies ainsi que la sobriété sont les idées phares qui sous-tendent ce projet ambitieux.*

*Au cours de la phase I, un audit énergétique effectué pour le compte de la Ville de Bulle a mis en lumière ses forces et ses faiblesses ainsi que des objectifs d'amélioration. En 2014, la Ville de Bulle a fait acte de candidature pour la phase II du programme et a été acceptée par l'OFEN. Cette phase prévoit le soutien à la mise en place de mesures qui permettent d'aller dans le sens de la « Société à 2000 Watts ». Les deux principales mesures proposées et acceptées par l'OFEN concernent le développement de la production de photovoltaïque et l'extension du réseau de chauffage à distance.*

*Dans le domaine du développement de la production photovoltaïque, nous allons initier et réaliser, par la création d'un cadastre solaire interactif. La Ville de Bulle, en partenariat avec GESA, a décidé de lancer une étude du potentiel solaire, matérialisée sous la forme d'un cadastre solaire. Celui-ci permettra à tout un chacun, collectivité publique, entreprise ou particulier, de consulter sur une carte interactive si le toit de sa propriété est adapté pour recevoir une installation solaire photovoltaïque. En particulier, des informations utiles permettront d'évaluer le volume d'électricité qui peut être produit par une installation individuelle, le coût d'un tel investissement, la durée et son amortissement. A ce jour, plusieurs prestataires ont été consultés et nous reviendrons sans doute avec davantage d'informations. En principe, un vol devrait avoir lieu entre mars et avril pour l'acquisition des données scannées de précision et de photographies haute définition. Un délai de plusieurs semaines sera nécessaire pour leur traitement au travers d'algorithmes et divers éléments techniques.*

*L'extension du chauffage à distance est également l'une des priorités et sur le même principe que le cadastre solaire, la création d'un cadastre de CAD (chauffage à distance) permettra d'informer la population sur les grandes phases d'extension du CAD en répondant à la question de savoir si un bâtiment est raccordable ou pourra l'être dans un avenir plus ou moins proche. Plusieurs cartes, également interactives, avec des horizons de temps différents, seront superposables au plan directeur des énergies.*

*Par la promotion des économies d'énergie, au travers de la communication sur l'assainissement de l'éclairage public, en application de la Loi cantonale sur l'énergie qui consiste à assainir l'éclairage public d'ici au 31 décembre 2018, la Ville de Bulle a décidé, et vous en avez voté le crédit, de remplacer les lampes à mercure par une technologie efficiente LED. A la fin de cette année déjà, la majeure partie de ces travaux d'assainissement auront été effectués. Afin de communiquer sur les efforts entrepris par la Commune, nous informons le public par le biais d'un article du bulletin communal sous la rubrique « Bulle verte » que vous avez pu lire dans l'édition de décembre. L'objectif est bien sûr d'informer sur les démarches d'assainissement menées et sur les résultats d'économie d'énergie attendus. Un second article viendra en décembre 2015 pour informer sur les économies effectives. Un autre élément qui sera mis en place est la modification du canevas de la facturation électricité, eau et CAD. L'un des objectifs de la « Cité de l'énergie » est que les factures actuelles reprennent les informations de base de consommation du client et, surtout, puissent les mettre dans le temps en comparaison avec une autre période de facturation.*

*Participation à des événements : lancée il y a environ un an par l'Etat de Fribourg, la Campagne « OFF » souhaite que la population prenne conscience de la hausse constante de la consommation électrique. L'objectif fixé par la campagne est d'atteindre 0 % d'augmentation d'ici fin 2015. La Ville de Bulle s'y est associée.*

*Un autre élément est le prêt d'appareils de mesure de consommation électrique, pouvant être obtenus auprès de GESA ; il s'agit d'éléments de mesures qui vous permettront de vérifier votre économie d'énergie. Ce rapport sera également consultable sur le site internet de la Ville de Bulle et chacun pourra y trouver toutes les informations relatives à la manière d'obtenir ces différents appareils.*

*Nous avons également participé depuis 2006 à la Campagne EnergyDay, organisée annuellement et conjointement par l'agence-énergie-appareils électriques (eae) et le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie.*

*Une autre action, que nous avons lancée depuis le 27 octobre dernier, est la campagne de vente d'ampoules LED à prix coûtant, également auprès de l'entreprise GESA. Vous avez donc la possibilité d'acquérir ces ampoules au prix de Fr. 10.-- l'unité. Compte tenu de leur prix de vente sur le marché, cette campagne n'a pas pour but de faire de la concurrence, mais elle vise à lancer le mouvement et ne durera que jusqu'à rupture du stock.*

*En ce qui concerne les perspectives, la participation au projet « Société à 2000 Watts » avait comme objectif immédiat le développement de cadastres interactifs solaires et de chauffage à distance. La promotion d'économie d'énergie est un second objectif, au travers du nouveau canevas de facturation de GESA ainsi que, finalement, d'événements et manifestations comme les campagnes « OFF », les « EnergyDay », etc...*

*Ces actions répondent pleinement aux objectifs de transition énergétique prônés par la Confédération et à la certification « Cité de l'énergie » dont, je vous l'ai dit, le ré-audit de la Ville de Bulle est prévu en 2015. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Grandjean pour la suite donnée à l'intervention de Monsieur Defferrard en séance de Conseil général du 26 mai 2014 ; il demande si celle-ci appelle des commentaires. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à Monsieur Yves Sudan.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Yves Sudan s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

*En ma qualité de Président du comité de direction de MOBUL, je souhaite vous transmettre quelques informations. Tout d'abord, en ce qui concerne l'année 2015, à la demande des entreprises sises dans la zone de Planchy, il y aura une certaine modification de l'horaire de la ligne 3, notamment pour mieux « coller » aux horaires de travail de ces firmes.*

*Plus important, il y a eu, au niveau de la législation, des modifications concernant les demandes d'offres au niveau de l'opérateur en transport qui agit pour nous, à savoir les TPF. Désormais, le catalogue des demandes*

devra être fait pour deux ans et la prochaine fois, il s'agira de 2016-2017. A ces fins, le comité de Direction de MOBUL a décidé de demander d'intégrer dans l'offre les points suivants :

1. *le prolongement de la ligne MOBUL sur Vuadens, au quartier dit « Le Maupas », en vue de l'implantation de l'entreprise Bumotech ;*
2. *l'examen de la desservance du CO3 à Riaz, pour les élèves qui s'y rendront ;*
3. *l'éventuelle augmentation du service de MOBUL en soirée, jusqu'à environ 21.30 heures, dans la mesure où actuellement, le RER en provenance de Berne arrive en gare de Bulle à 21.08 heures alors que le service de MOBUL sur la ligne 1 (Riaz - La Tour-de-Trême) prend fin à 20.46 heures ;*
4. *dernier point, non négligeable, à savoir le passage à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe (matin, midi et soir). Depuis environ 1 an, le comité de Direction de MOBUL se préoccupe de cette question et notamment compte tenu de l'augmentation de fréquentation des transports publics due au développement de notre Ville, en particulier aux heures de pointe. Il devient actuellement nécessaire d'introduire aux heures de pointe des bus articulés, alors qu'arrivera-t-il le jour où ceux-ci seront saturés ? Le fait d'envisager le passage à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe peut y remédier, mais reste réservée la question très importante du financement et de la couverture du déficit, sur laquelle on ne va pas faire débat ce soir. Cependant, vous connaissez tous la situation du Canton, qui a déjà pris des mesures d'économies et qui paie une part de 57,5 % du déficit des lignes urbaines d'agglomération telles que celles de Mobul ; de plus, mon collègue, Monsieur Girard, vient d'annoncer ce qui est prévu par le Conseil d'Etat pour la réforme III des entreprises, ce qui va entraîner des pertes de recettes fiscales non négligeables. Entre également en considération la question de la couverture de ce même déficit par les cinq communes de Mobul pour une part de 42.5 %, dont la Ville de Bulle supporte environ 80 %, (80 % des 42.5 %). Merci »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Sudan pour les précisions apportées et demande si celles-ci suscitent des commentaires. Tel n'étant pas le cas, il propose de poursuivre.

\* \* \* \* \*

Monsieur le Président annonce que le Conseil général a été nanti d'une pétition, déposée par Monsieur Philippe Margelisch, qui demande par divers éléments une meilleure maîtrise de l'aménagement territorial bullois. Elle se décline en trois demandes :

1. *Pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais du plan directeur d'agglomération, en dézonnant les parcelles à bâtir hors périmètre de l'agglomération.*
2. *Pour la mise en place d'un moratoire sur toutes constructions sur le territoire de la Commune de Bulle, afin de permettre une gestion pragmatique de notre Commune, en maîtrisant son développement.*
3. *Pour une modification du RCU afin de préserver certains quartiers de la Commune d'une défiguration.*

Monsieur le Président ajoute que cette pétition sera analysée par le Bureau du Conseil général, pour son traitement lors de la prochaine séance.

En ce qui concerne les autres divers, Monsieur le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions et enfin les questions.

## A. PROPOSITIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe aux résolutions.

\* \* \* \* \*

## B. POSTULATS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat. Il cède la parole à Monsieur Jacques Morand, qui intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Avec 13 co-signataires, j'ai déposé ce soir un postulat ayant pour objet « Parcage à Bulle ». Par ce postulat, je demande une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre ville et en périphérie également. Ce postulat part d'un constat, qui dit que la Ville de Bulle vit une croissance sur tous les plans et l'accessibilité et le parcage au centre ville pour les véhicules ne sont pas ou plus suffisants. La situation que nous vivons est en constante dégradation et sera intenable dans les temps futurs. La Ville de Bulle, également le district de La Gruyère, ont vu une très grande augmentation des véhicules voulant se rendre directement au centre ville, ce qui génère des embouteillages. Il faut tenir compte de ces besoins. La Gruyère grandit et Bulle en est le Chef-lieu, il ne faut pas l'oublier. D'autre part, il faut garder à l'esprit que Bulle est également le 2<sup>ème</sup> pôle économique du Canton. Nos autorités suppriment de plus en plus de places de parc extérieures sous le prétexte de la qualité de vie, mais ceci est regrettable au niveau des automobilistes, des commerçants et de la fluidité du trafic. Que l'on veuille diminuer le nombre de voitures circulant inutilement dans la ville est une intention louable, mais elle doit être accompagnée d'un point de chute indispensable : le parcage des véhicules. La Ville de Bulle est fréquemment engorgée, voire paralysée par une quantité de voitures tournant en rond en cherchant vainement une place de stationnement. De toute évidence, si ces véhicules trouvaient à se garer, par exemple en sous-sol, ils ne tourneraient plus en rond en surface.*

*Et maintenant, le développement, très succinctement : la construction d'un ou plusieurs parkings pourrait se faire en plusieurs étapes, par exemple sous la Place du Marché et/ou sous la Place de l'Abbé Bovet. Nous avons des possibilités de construire en profondeur, en plusieurs étapes et sur plusieurs étages, des parkings de grande capacité au cœur de la ville. C'est le moment d'en profiter et de les planifier pendant qu'il en est encore temps. On sait que très souvent, un parking est difficilement rentable les premières années ; il faut donc inscrire ces investissements au service de la population au même titre que d'autres investissements nécessaires, qui ne sont pas rentables. Je citerai simplement une route, un trottoir, un pont, une école, une place de jeux, une salle de spectacles et j'en passe... Il est aussi envisageable de faire intervenir un partenariat public/privé (PPP). La Commune peut faire un DDP (droit de superficie distinct et permanent) où des investisseurs privés pourraient alors réaliser la construction. Il est également possible de louer ou de vendre des places de parc aux citoyens, commerçants et artisans, résidents, pendulaires, etc... Les autres places pourraient être utilisées pour les besoins publics, touristiques, visiteurs, avec des parcomètres.*

*En conclusion, ce postulat revêt une importance particulière, sachant que le développement de notre cité va se poursuivre à un rythme accéléré. Devant cette perspective, la Ville de Bulle doit se préparer et disposer d'infrastructures adaptées à une ville de plus de 30'000 habitants dans quelques années. J'espère que les études demandées apporteront des réponses aux problèmes et des solutions durables pour nous mais également les générations futures. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand en précisant que le Conseil général prend acte du dépôt de son postulat, qui sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Il demande s'il y a d'autres postulats. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe aux résolutions.

## C. RESOLUTIONS

Monsieur le Président informe qu'une résolution a été déposée en début de séance, par le Groupe socialiste. Elle a été remise à chaque membre en début de séance. Il donne la parole à Monsieur Nicolas Repond.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Repond s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

*Lors de la séance du 17 décembre 2012, nous, Conseillers généraux tous partis confondus, avons soutenu par 42 oui, 3 non et 2 abstentions, un crédit d'étude de Fr. 150'000.-- pour la zone sportive de Bouleyres. Ce crédit était inscrit au point 3.1.4 de l'ordre du jour et le Conseil communal s'exprimait entre autres en ces termes dans son message :*

- *« Point 2. Constat : La ville de Bulle devient de plus en plus grande. Il faut qu'elle prenne des mesures pour préserver et valoriser des espaces naturels en son sein afin de rester agréable. Ces mesures doivent être ambitieuses puisque les espaces libres ne feront qu'augmenter en importance avec la poursuite de la croissance de la Ville.*

*A l'échelle de la Ville et du secteur, la zone sportive de Bouleyres n'a actuellement pas de « rôle urbain », n'est pas structurée et isole la Ville de la forêt. Le secteur n'est pas perceptible comme espace unitaire et ne profite pas de la proximité de la forêt elle-même.*

- *Point 3. Proposition : Afin d'établir un projet cohérent ainsi qu'une conception globale sur l'ensemble du secteur de la zone sportive de Bouleyres, le Conseil communal vous propose de voter un crédit d'étude qui permettra de mettre en valeur les infrastructures existantes et de coordonner et planifier l'évolution du secteur dans son ensemble. »*

*La Commission des sports avait également reçu une documentation par rapport à une étude stratégique réalisée par la société Team+, qui valorisait vraiment les espaces verts aux abords de la forêt de Bouleyres, tout en y intégrant cinq ou six immeubles sur les parcelles des entreprises Bulltech et WIB.*

*Or, le Conseil général et la population bulloise découvraient, soit lors de la séance du Conseil général du 17 mars 2014, soit dans le bulletin n°22 d'avril 2014, toute l'étendue du MEP et surtout la perte d'une véritable vision d'espace vert aux abords mêmes de la forêt de Bouleyres. Plusieurs d'entre nous avaient d'ailleurs fait mention de quelques inquiétudes et posé des questions, aussi bien sur l'affluence sportive et sur la population dans cette zone suite à la construction de 15 immeubles sur les parcelles de Bulltech et de WIB, que sur le transfert hypothétique du centre équestre à la Tioleire.*

*Heureusement pour nous, Madame Sylvie Magne nous avait indiqué que le projet de synthèse du bureau lauréat n'était à ce stade, qu'un résultat formant une idée directrice de Master Plan. Elle nous a également dit que des études allaient être menées au sujet de la desserte de cette zone par les transports publics et par rapport au trafic dans les différents secteurs, entre autres pour le secteur d'habitation d'Auguste Majeux où une étude était en cours. Aussi, vu les inquiétudes soulevées lors de cette séance du 17 mars, vu l'absence totale de transport public pour l'instant dans cette zone, vu la généralisation de limitation du trafic à 30 km/h dans presque toute la zone proche de la forêt de Bouleyres, vu les réactions négatives d'une grande partie de la population sur ce MEP, il nous paraît évident que les attentes de cette dernière et de la plupart des Conseillères et Conseillers généraux ne sont pas au rendez-vous. Nous avons accepté de financer un crédit d'étude pour avoir du plus et nous risquons de nous retrouver avec du moins et des tas de bâtons dans les roues, comme par exemple ces 915 mètres de soi-disant bonheur, qui ne sont en tous les cas pas une promenade, surtout où elle est placée, et qui bloque toute possibilité d'avancer rapidement dans des modifications logiques par rapport aux infrastructures sportives actuelles. En effet, dans ce MEP, la majeure partie des modifications des différentes structures de la zone dépendent soit de ce chemin rectiligne de 915 mètres, soit du déplacement du centre équestre. Or il se trouve que le déplacement de ce dernier à la Tioleire n'est pas à l'ordre du jour, ceci pour au moins deux raisons : la première est financière et la seconde concerne le trafic des vans qui sera une vraie problématique et risquera de coûter cher à cause de la transformation d'un pont sur la Trême. Et cette idée de 915 mètres*

rectilignes, aux abords mêmes de la forêt, bloque toute adaptation et construction logiques, entre autres des deux terrains synthétiques sur les actuels n°3 et n°4. Cette modification aurait pourtant l'avantage de conserver le meilleur terrain en gazon actuel qu'est le n°2, et de coûter moins cher que le montant de Fr. 2 millions proposés pour un seul terrain synthétique à l'ancien point 3.1.4. de l'ordre du jour de cette séance.

Se pose également et sérieusement la question, avant de laisser s'établir plus de 1'000 à 1'500 habitants dans la zone d'Auguste-Majeux, s'il n'est pas plus important d'avoir d'abord tous les résultats des études de dessertes de cette zone sportive par les transports publics et par le trafic dans les différents secteurs. L'anticipation coûte souvent moins cher que la réaction tardive à des événements et améliore surtout la qualité de vie.

Aussi, nous, Conseillères et Conseillers généraux du parti socialiste, ainsi qu'une partie de nos collègues Conseillères et Conseillers généraux présents dans cette enceinte, souhaitons par cette résolution, que le Conseil communal remette à l'ordre du jour de la première séance du Conseil général de 2015, aussi bien le point sur notre proposition de remplacer les deux terrains n°3 et n°4 en synthétique au lieu du terrain n°2, que de reconsidérer le MEP de la zone sportive. Je vous remercie d'avance de soutenir cette résolution.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention et ouvre la discussion. Il passe la parole à Monsieur Auguste Dupasquier.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé en ouverture de cette séance, le parti libéral radical bullois compte s'engager activement pour la réalisation de ces terrains en gazon synthétique, tant attendus. La présente résolution pouvant être considérée comme la suite logique de notre intervention de tout à l'heure, nous la soutiendrons afin de faire de cette réalisation un projet communal et non partisan, pour le bien commun. Toutefois, et pour que le Conseil communal puisse nous présenter un nouveau projet abouti et bien ficelé, nous pensons qu'un délai de présentation jusqu'à l'automne 2015 serait judicieux afin que nous n'ayons pas une étude menée à la va-vite. Merci.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Dupasquier et demande s'il y a d'autres interventions. Il cède la parole à Monsieur Jacques Rime.

Au nom du Groupe **UDC/UDF**, Monsieur Jacques Rime s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Nous tenons juste à signaler un point : nous soutenons la résolution de Monsieur Repond pour une remise en question du MEP, uniquement pour la Zone "sportive" de Bouleyres. Merci. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote, en précisant que dans un premier temps, il s'agit uniquement de se déterminer sur la transmission de la résolution. Ensuite, il y aura lieu de décider si la réponse doit être donnée pour le prochain Conseil général au printemps ou pour celui de l'automne.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte, à la majorité des membres présents, soit par 43 oui et 4 abstentions, la transmission au Conseil communal de la résolution déposée par Monsieur Nicolas Repond au nom du Groupe PS, à savoir :**

1. **une demande de réévaluation du MEP de Bouleyres en ce qui concerne ses lignes directrices et ses installations sportives ;**
2. **une demande de proposition d'étude et réalisation de deux terrains de football synthétiques sur les emplacements des terrains actuels n°3 et n°4.**

Monsieur le Président ajoute que, la question lui ayant été posée, Monsieur Repond accepte que la réponse concernant le MEP soit donnée pour l'automne. Mais il relève qu'évidemment, la question des terrains de football est beaucoup plus urgente.

Monsieur le Syndic fait remarquer que les deux objets de cette résolution sont indissociables.

Au nom du Groupe **PLR**, Monsieur Auguste Dupasquier s'exprime en ces termes :

*« Je pense tout de même qu'il est difficile de dissocier les deux choses car il est clair que l'emplacement des deux terrains de football synthétiques dépend également du résultat du MEP. Monsieur Repond peut-il se rallier à attendre une réponse sur le tout jusqu'en automne ? »*

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Nicolas Repond s'exprime en ces termes :

*« Je pense exactement comme Monsieur Dupasquier ; les terrains de football dépendent effectivement du MEP, c'est pourquoi je me rallie à cette idée, malgré qu'il eût été tout de même préférable que ces terrains puissent être mis en place plus tôt. »*

**Monsieur le Président** prend acte que l'auteur de la résolution accepte que la réponse du Conseil communal sur les deux objets de cette résolution soit donnée en automne 2015 ; il remercie les intervenants.

\* \* \* \* \*

#### **D. QUESTIONS**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite présenter une question. Il cède la parole à Monsieur Christian Repond.

Au nom du **Groupe PDC/PVL**, Monsieur Christian Repond intervient en ces termes :

#### **Questions concernant l'avenir du service de ramassage des ordures au centre-ville**

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Ayant appris ce matin la mise à l'enquête de Moloks sur la place St-Denis, de la bouche de la concierge du Foyer Gruérien dont je préside le Conseil de Fondation, j'ai deux questions à poser sur la base des réflexions suivantes :*

*Lors du Conseil général du 26 mars 2012, j'avais, au nom du PDC/PVL, demandé que le Conseil Communal mette en place un concept de coordination des différents services favorisant le maintien à domicile des aînés dans le respect de leur autonomie et de leur autodétermination. Cette demande avait non seulement été acceptée à l'unanimité du Conseil général mais a ensuite été reprise par le Préfet de la Gruyère pour mener cette réflexion au niveau régional.*

*Sachant que les personnes âgées cherchent idéalement à s'installer au centre-ville en raison de la proximité des petits commerces, des restaurants et des transports publics, je suis très étonné, si mes informations sont exactes, d'apprendre que la raison de la pose de Moloks est de supprimer définitivement le ramassage des ordures tel qu'il est fait aujourd'hui. Comment pouvons-nous imaginer favoriser l'autonomie de personnes âgées si on les oblige à se déplacer vers des Moloks plus ou moins éloignés de leurs logements, à les ouvrir et y balancer leurs sacs oranges, tout cela en se déplaçant avec une canne, un rollator ou en chaise roulante ?*

En conséquence, ma première question, d'ordre général, est la suivante :

- *L'intention, lors d'installation de Moloks, est-elle de supprimer tout ramassage traditionnel des ordures dans la zone concernée ?*

*Si la réponse est oui, ce que nous pouvons comprendre d'un point de vue strictement comptable, cela va à l'encontre de la volonté très clairement exprimé par le Conseil général, à savoir de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Dans ce cas nous demandons que la Commune étudie la possibilité d'assurer un service minimum de ramassage des ordures (p ex. une fois par semaine) dans une zone à définir en centre-ville pour favoriser l'autonomie des personnes âgées à domicile. On ne peut ignorer cette problématique, qui ne va que croître comme le laisse présager l'évolution démographique.*

Ma deuxième question concerne plus particulièrement l'installation de Moloks sur la place St-Denis :

- *Est-ce bien raisonnable de faire cet investissement maintenant, sur une place dont l'aménagement futur est encore très flou ? C'est prendre le risque de bloquer une situation pour le futur ou, pire, de devoir procéder au déplacement ultérieur des moloks, à grand frais, ce qui ne manquera pas de provoquer des critiques très vives de notre population, prompte à dénoncer les gaspillages. Ne vaut-il dès lors pas mieux attendre que le sort définitif de cette place soit arrêté ? Merci. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention et demande au Conseil communal s'il souhaite y répondre.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Sylvie Magne répond ainsi :

*"Vu l'importance de la thématique soulevée par Monsieur Repond, je prends acte de sa demande. Le Conseil communal va l'examiner et rendra réponse lors d'un prochain Conseil général."*

Monsieur le Président remercie Madame Magne et demande à Monsieur Christian Repond si la réponse lui convient, ce qui est le cas. Il demande encore s'il y a d'autres questions.

Il passe la parole à Madame Carole Fritschi qui, au nom du **Groupe PS**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*Notre Groupe tient à remercier le Conseil communal pour sa décision de mettre sur pied une Task Force et espère que les travaux de ce groupe de travail aboutiront à une amélioration concrète de la communication entre Exécutif et Législatif, mais surtout aussi entre autorités et citoyens de notre Commune, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Merci de votre attention et belles Fêtes de fin d'année à tous. »*

Monsieur le Président remercie Madame Fritschi pour son intervention. Il donne la parole à Madame Marie-Christine Baechler.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Marie-Christine Baechler s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,*

*Au nom de la Commission jeunesse et famille, je tiens à remercier le Conseil Communal qui a soutenu la création du poste d'infirmière scolaire pour la rentrée 2015.*

*Le groupe de travail qui a planché sur le projet, a mené une enquête auprès des enseignants afin d'estimer les besoins des élèves en matière de santé. Cette enquête a recensé différents types de problèmes de santé, tels que :*

- des maladies chroniques (asthme, diabète, épilepsie, cancer, etc...);*
- différents types d'allergies ;*
- des situations de handicap physique (malformations physiques, cardiaques, etc....) ;*
- des troubles psychiques ;*
- des difficultés sociales, familiales ou culturelles.*

*Les instituteurs ont assumé plus de 1'000 interventions de soins aux enfants, l'année dernière. Actuellement, l'enseignant doit quitter sa classe et la confier à la surveillance d'un collègue durant le temps consacré aux soins de l'enfant.*

*L'infirmière scolaire assurera le suivi des enfants et de leur dossier de santé, de l'école enfantine à la fin du primaire. Elle pourra ainsi assurer les soins d'urgence, prodiguer des conseils en santé aux élèves, aux parents ainsi qu'aux enseignants et aux classes qui accueillent un enfant ayant un problème de santé nécessitant certaines précautions. L'infirmière scolaire est la seule professionnelle gravitant autour de l'élève, autorisée à accéder au corps de l'enfant.*

*Sa position, hors hiérarchie scolaire, lui permettra d'intervenir également auprès des parents lors de situations délicates telles que les problèmes d'hygiène ou de négligence, ce qui évitera la confusion des rôles, l'instituteur pouvant ainsi préserver son rôle pédagogique.*

*L'infirmière assurera une présence sur les trois sites des écoles primaires. Elle coordonnera les différents programmes de prévention ciblée sur les besoins réels et actuels. Elle pourra intervenir rapidement en cas de problématique particulière. Elle effectuera les tests de dépistages de l'ouïe et de la vue, le contrôle des poux et participera aux campagnes de vaccinations avec les médecins scolaires. Elle travaillera naturellement en collaboration avec le réseau santé-social fribourgeois.*

*La Commission jeunesse et famille est convaincue de la plus-value qu'une infirmière scolaire va apporter à nos 1'973 élèves et remercie le Conseil Communal ainsi que vous tous, chers collègues, pour votre soutien à ce projet. Je remercie également Monsieur André Schibler ainsi que les enseignants qui ont consacré du temps au recensement des besoins en matière de santé scolaire. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Beachler pour son intervention.

Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Tel n'étant pas le cas, il cède la parole au Conseil communal pour les divers de l'Exécutif.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Arrivé au terme de cette séance, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous avez témoignée au Conseil communal et à son action en soutenant son budget 2015 et l'ensemble des propositions qu'il vous a faites ce soir, à l'exception du report de l'élection d'une nouvelle Commission d'aménagement et du renvoi de l'investissement relatif au terrain de football synthétique. Le Conseil communal va réexaminer ce dernier dossier et vous fera ensuite part de ses conclusions.*

*S'agissant du postulat, de la résolution, des questions et des remarques, il y répondra également selon les usages et la réglementation prévus.*

*Depuis notre dernière séance, nombre d'événements, qui ont fortement interpellé le Conseil communal, se sont produits. Ils l'ont rendu encore plus conscient de la préoccupation et des inquiétudes de la population quant à l'aménagement de notre territoire et à la vitesse à laquelle Bulle grandit.*

*S'il peut s'étonner parfois que ces critiques ne se soient pas manifestées plus tôt, au moment de la mise à l'enquête de notre PAL (plan d'aménagement local) accepté en décembre 2012 par les autorités cantonales, il se doit d'agir, il se doit de répondre aux attentes des 22'000 Bulloises et Bullois, tout d'abord en les écoutant, en leur expliquant les choix opérés de même que le contexte et la vision dans lesquels les décisions ont été prises et mises en oeuvre.*

*Il lui incombe également d'examiner quelles mesures pourront être adoptées, dont les objectifs seront d'une part de mieux définir ensemble cette vision tout en préservant les compétences et les responsabilités de chacun et de chacune et, d'autre part, de déterminer un modèle de densification qui garantisse le maintien de la qualité de vie dans notre Ville, par exemple en mettant en place des transports publics efficaces et en garantissant l'accès à des espaces verts et de loisirs de qualité.*

*Pour ce faire et au-delà de toutes les pressions et récupérations, le Conseil communal engage un large dialogue en instituant une Task Force qui permettra aux différentes parties en présence (Conseillers communaux, membres démissionnaires de la Commission d'aménagement et membres de l'Association pour la défense des espaces verts) et avec l'appui de spécialistes en aménagement, d'analyser en profondeur ces préoccupations et de définir les instruments et les moyens pour y répondre.*

*Le but est de présenter, lors de la séance du Conseil général de mai 2015, un rapport faisant un état de la situation présente en matière d'aménagement du territoire, définissant les possibilités d'action et la marge de manœuvre par rapport au PAL ainsi qu'un éventail des mesures possibles visant à mieux répondre aux attentes des Bulloises et des Bullois.*

*Le Conseil communal sait les responsabilités qui sont les siennes et se doit d'œuvrer en ayant une vision globale du ménage communal. Si l'aménagement du territoire fait partie de ses préoccupations essentielles, il ne peut omettre d'y intégrer, dans ses réflexions et décisions, les aspects financiers et sociaux, tant au niveau des structures que des infrastructures. Au centre de ses préoccupations, il y a Bulle, cette ville jeune, attractive et dynamique.*

*Le Conseil communal se doit d'accompagner cette croissance. Actuellement il y réussit, plus que partiellement :*

- en matière financière en ayant pu maintenir son taux d'impôt depuis 8 ans au niveau de 74,3 points et ceci dans la même perspective pour les toutes prochaines années ;*
- en maîtrisant ses infrastructures et structures sociales, scolaires, sportives et culturelles en fonction du développement de sa population ;*
- en maintenant un climat social sain, caractérisé par un très faible taux d'incivilités, en grande partie grâce à la mise en place de structures sociales et d'intégration novatrices.*

*Bulle doit aussi se réjouir de ce côté extrêmement positif de ce développement en termes de retombées économiques, d'emplois créés, d'offres culturelles et sportives, de formation et de loisirs.*

*Pour ma part, et je pense que c'est aussi le sentiment de mes collègues, il vaut mieux gérer une ville attractive qui gagne des habitants et des emplois (actuellement plus de 12'000, soit + 50 % entre 2008 et 2014 par rapport à un gain de population de 20 %), qu'une ville qui se désertifie et doit lutter pour sa survie économique, sociale et culturelle, comme c'était le cas jusque dans les années huitante.*

*Par votre confiance, Mesdames et Messieurs les membres de notre Législatif, vous ne faites que renforcer encore la motivation qui guide l'équipe du Conseil communal.*

*Cette motivation se trouve de plus encore renforcée par le soutien du personnel communal, que ce soit au niveau des chefs de département, des responsables de services ou simplement de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui nous sont d'un appui essentiel dans la prise de nos décisions de même que pour la préparation et le suivi des dossiers. Au nom de l'Autorité, je saisis l'occasion de cette séance pour leur exprimer nos plus vifs remerciements, tant pour leur engagement que pour leur professionnalisme et leur loyauté.*

*Enfin je ne pourrais terminer sans vous souhaiter, à toutes et tous ainsi qu'à vos familles et à vos proches, un Joyeux Noël et de Belles Fêtes de fin d'année. Que 2015 vous comble et vous apporte joies, satisfactions et bonheur, et surtout une très bonne santé.*

*L'année prochaine nous nous retrouverons probablement à quatre reprises, très certainement en mars déjà, le lundi 16, pour la première séance de l'année qui nous verra prendre de nouvelles décisions et relever de nouveaux défis.*

*Alors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, très chères collaboratrices et très chers collaborateurs, encore et déjà merci de votre soutien de même que de votre disponibilité pour notre Ville de Bulle et une belle fin de soirée. Merci. » [Applaudissements de l'assemblée]*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour ses messages et ses vœux.

Avant de conclure, il rappelle encore que les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle ou, de préférence, par courriel, à la secrétaire du Conseil général afin qu'elle dispose des documents informatiques ; il remercie chacune et chacun d'y répondre.

Monsieur le Président ajoute que tous les points de l'ordre du jour ayant été traités ce soir, la séance du 16 décembre n'aura pas lieu. Il remercie chacun de sa discipline et de sa collaboration, et souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et de très belles et agréables fêtes de fin d'année. [Applaudissements de l'assemblée]

**La séance est levée à 23.00 heures**

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Secrétaire

Le Président

Guy Monney

Serge Castella

La Secrétaire au procès-verbal

Madame Anne Fracheboud

**Annexes à l'original du procès-verbal :**

**Point 2** Message « Présentation du plan financier 2015 – 2019

**Point 3** Messages pour les investissements :

- 3.1.1 Etude et réalisation de la rénovation des vestiaires et sanitaires des salles de gymnastique du bâtiment "Le Tilleul" sur le site de la Condémine
- 3.1.2 Réaménagement de la place de jeux de la Léchère
- 3.1.3 Participation à l'aménagement du "Terrain des Dousse" pour le Mémorial Loretan
- 3.1.4 **Objet reporté** : Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres
- 3.1.5 Foyers pour personnes âgées – investissements divers
- 3.1.6 Réaménagement de la route de Mon-Repos
- 3.1.7 Remplacement de véhicules au centre d'entretien
- 3.1.8 Vision 2030 : Etude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla – Château-d'En-Bas
- 3.1.9 Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable
- 3.1.10 Collecteurs rue de la Perreire

**Point 4** Message « Règlement sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement »

**Point 5** Message « Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour le CO du district »